



FE NA
فينا كلس



GENDER AND CLIMATE FINANCE IN TUNISIA

**GENRE ET
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

FEVRIER 2023

ETUDE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EXPERTS

M. MOHSEN KALBOUSSI, EXPERT EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES
MME FATMA TRIKI, EXPERTE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL
MME RYM KHEMIRI MOUSSAOUI, EXPERTE EN GENRE
MME Wafa HMADI , EXPERTE EN FINANCE CLIMATIQUE

COORDINATION

EQUIPE DU PROJET « FE.NA.KLIMA: GENRE ET FINANCE CLIMAT EN TUNISIE »
HASSIBA BELGHITH, CHEFFE DE PROJET
SAMEH ROMDHANI, RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
THOWAIBA BEN SLAMA : CONSULTANTE EN SUIVI ET EVALUATION

TABLE DE MATIÈRE

Introduction Générale	04
Note technique	06
Première Partie : Changements Climatiques et Finance Climatique en Tunisie	07
1.Introduction	08
2.Projections climatiques	08
2.1.A l'échelle de la Méditerranée	08
2.2.Dans la région MENA et en Afrique du Nord	11
2.3.Situation en Tunisie	13
2.3.1.Etat actuel du climat	13
2.3.2.Projections climatiques	15
2.3.3.Formes d'adaptation	18
3.Finance climatique	19
4.Genre et financement climatique	20
4.1.Insuffisances structurelles	21
4.2.Recommandations	21
Deuxième Partie : Etude sur le Genre et les Changements Climatiques	22
1.Introduction	23
2.Méthodologie	23
3.Vulnérabilité de la femme face aux changements climatiques	24
4.Approche " Genre"	25
4.1.Approche "Genre" dans le monde	25
4.2.Approche "Genre" en Tunisie	26
4.2.1.Aperçu général	26
4.2.2.Femme rurale en Tunisie	29
4.2.3.Ressources naturelles vulnérables aux changements climatiques	30
5.Genre et changements climatiques	32
5.1.Dans le monde	32
5.2.En Tunisie	33
6.Déterminations des zones d'intervention	34
6.1.Focus groupes	34
6.2.Enquête	35
7.Restitution	35
7.1.Restitution des focus groupes	35
7.2.Restitution de l'enquête	37
7.2.1. Formulation du questionnaire de l'enquête	37

7.2.2. Restitution de l'enquête	38
a) Répartition des répondants	38
b) Perception des acteurs locaux des changements climatiques et du genre	40
c) Vulnérabilité et rôle de la femme face aux changements climatiques	43
d) Perception et accès aux finances climatiques	47
8. Recommandations	51
9. Conclusion	54

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce travail s'intègre dans le cadre du projet FE.Na Klima implémenté par l'association Tunisian Youth Impact en partenariat avec l'organisation Ougandaise « Akina MaMa Wa Afrika » dans le cadre du programme « Voices For Climate Action » et vise à appuyer la femme rurale dans sa lutte contre les impacts des changements climatiques.

Pour ce faire, Tunisian Youth Impact se propose d'analyser le contexte relatif aux financements climatiques en Tunisie au profit des parties prenantes travaillant sur la question des changements climatiques au profit de la femme rurale d'une part et la question genre d'autre part, pour décortiquer l'état des lieux et s'approprier des arguments nécessaires pour plaider pour un financement plus équitable et inclusif en faveur de la femme rurale.

Cette initiative est pertinente à plusieurs niveaux : elle cherche à investiguer la situation des finances climatiques en Tunisie suite à l'identification des diverses ressources potentielles et accessibles et à contribuer à l'empowerment de la femme rurale sujette à une vulnérabilité croissante notablement aggravée après la pandémie COVID-19.

Le phénomène des changements climatiques est considéré par les Nations Unis[1] comme l'une des menaces les plus importantes auxquelles l'humanité fait face. En effet, l'impact des changements climatiques sur les êtres humains et sur les ressources naturelles posent des sérieux défis pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte d'un développement durable. Selon le rapport du Panel Intergouvernemental sur les changements climatiques de l'année 2022[2], les effets négatifs du changement climatique s'aggravent beaucoup plus vite que ce que les scientifiques avaient prévu il y a moins de dix ans. Ce rapport prévient que plusieurs impacts sont inévitables et vont toucher plus fortement les groupes les populations les plus vulnérables. Toujours d'après ce même rapport, les incidences et les risques liés au changement climatique sont de plus en plus complexes et difficiles à gérer. De multiples aléas climatiques se produiront simultanément et de multiples risques climatiques et non climatiques interagiront, ce qui entraînera une aggravation du risque global et des risques en cascade à travers les secteurs et dans les régions.

[1] <https://www.un.org/en/chronicle/article/confronting-climate-change-shared-and-global-responsibility>

[2] <https://www.nature.com/articles/d41586-022-00585-7>

En ce qui concerne le continent africain, dans le chapitre quatre consacré au volet changements climatiques du « Foresight Africa 2022 »[3], il est stipulé que même si l'on reste en dessous des 1,5°C de réchauffement, l'Afrique doit s'adapter à la nouvelle situation des changements rapides du climat. Ce même rapport[4] rapporte que les pays développés ont reconnu lors de la COP26 le besoin d'augmenter les financements dédiés à l'adaptation et que l'Accord de Glasgow exhorte les pays développés parties à au moins doubler, d'ici 2025, leur apport collectif de financement climatique pour l'adaptation aux pays en développement parties par rapport aux niveaux de 2019.

En Tunisie, les finances climatiques passent par le Fond vert pour le climat, ceci dit, en dépit de l'intention de créer une instance accréditée auprès de ce fond, aucun organisme tunisien ne l'est en ce moment. Le Fond Vert pour le climat en Tunisie attribue ainsi ses financements au profit de l'Etat tunisien par le biais de diverses institutions gouvernementales, non gouvernementales et privées.

A rappeler aussi que selon l'Unité de Coordination sur les Changements Climatiques du Ministère de l'Environnement, rien qu'en matière d'adaptation, les financements engagés entre 2015 et 2019 n'étaient pas suffisants pour subvenir aux besoins émis dans la première Contribution déterminée au niveau National (CDN). La révision des besoins de la période 2021-2030 selon la même source estime que 285,1 millions USD/an sont nécessaires (les besoins de financement pour la 1ère CDN pour la même période étaient estimés à 127,73 millions USD/an)[5] : Ce sont des chiffres qui parlent et qui impactent directement et indirectement l'encadrement des acteurs potentiels qui interviennent dans l'implémentation de mesures d'adaptation aux changements climatiques par l'accompagnement et l'encadrement des acteurs locaux pour la mise en œuvre effective de ces bonnes pratiques.

De même, la vulnérabilité de la Tunisie en général et de la femme rurale en particulier est considérablement aggravée par la crise politique et économique actuelle à échelle nationale et à échelle internationale, encore plus accentuée par la pandémie COVID-19 qui a renforcé la pauvreté et la marginalisation de certaines zones du pays, et clairement les zones les plus pauvres continuent à s'appauvrir.

[3] https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2022/01/foresightafrica2022_fullreport.pdf

[4] <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/resources/spm-headline-statements/>

[5] <https://cc-tunisie.com/besoins-de-financement/#:~:text=%C3%80%20la%20suite%20des%20consultations,de%202.852%20millions%20de%20USD.>

Selon une étude de la Banque Européenne d'Investissement publiée en décembre [6] 2022, 84 % des tunisiens pensent que les changements climatiques ont impacté leur vécu et 52 % affirment que les changements climatiques et les problèmes environnementaux ont porté préjudice soit à leurs revenus soit à leurs moyens de subsistance.

Note technique

Il est pertinent à ce niveau de rappeler quelques notions de base qui seront utiles pour la suite du travail.

Changements climatiques : Selon les Nations Unies[7], les changements climatiques sont la variation des températures et des modèles météorologiques sur le long terme. Cette variation est à la base naturelle, ceci dit, depuis l'avènement de la révolution industrielle au 19ème siècle, les activités humaines sont devenues la source principale de cette variation suite à l'utilisation et combustion des combustibles fossiles qui sont à l'origine des émissions de gaz à effet de serre.

Genre : Selon les Nations Unies, le genre est "la construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes"[8]. Ainsi alors que le sexe réfère aux fonctions biologiques attribuées à l'être humain à la naissance, le genre lui réfère aux fonctions sociales attribuées et assimilées culturellement, il est ainsi temporellement évolutif et dépend des contextes socioculturels.

Finance climatique: Selon la fondation Heinrich Böll[9], les finances climatiques sont les ressources financières mises à la disposition des mesures d'atténuation et adaptation aux effets du changements climatiques. Ceci inclut aussi les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC.

[6] <https://www.eib.org/fr/press/all/2022-561-84-of-tunisians-say-climate-change-is-already-affecting-their-everyday-life>

[7] <https://www.un.org/fr/climatechange/what-is-climate-change>

[8] <https://monusco.unmissions.org/qu%E2%80%99est-ce-que-le-genre>

[9] Charlene Watson, ODI, et Liane Schalatek, HBS, Architecture du financement climatique mondial, Février 2019.



PREMIÈRE PARTIE

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET
FINANCE CLIMATIQUE EN TUNISIE**



1.Introduction

Phénomène global, les changements climatiques sont causés par l'accroissement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et ce, depuis la révolution industrielle. Cette augmentation est surtout liée aux activités humaines (surtout les industries et les transports) dont la principale source d'énergie utilisée est les combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon). Les changements climatiques provoqués par les gaz à effet de serre (surtout le dioxyde de carbone) ont la particularité de se manifester loin des sites d'émission, en raison des courants atmosphériques qui ont la capacité de transporter les gaz émis dans l'atmosphère. Par conséquent, les zones les plus affectées par les changements climatiques ne sont pas nécessairement celles qui sont la source des émissions des gaz à effet de serre.

Dans le texte qui suit, nous présentons les principales conséquences des changements climatiques à différentes échelles : celle de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord et de la Tunisie. Sera également présentée l'état des finances climatiques en Tunisie (fonds reçus et principaux projets), ainsi que les raisons empêchant les communautés locales d'accéder aux financements pouvant alléger partiellement les impacts les plus négatifs des changements climatiques.

2. Projections climatiques

2.1. A l'échelle de la Méditerranée

L'espace méditerranéen est considéré comme un point chaud des changements climatiques[10]. Les manifestations de ces changements sont plus accentuées dans cette région du monde que sur le reste de la planète. Le climat méditerranéen actuel se caractérise par des hivers doux et des étés chauds. Les auteurs qui se sont intéressés aux manifestations des changements climatiques dans cet espace ont globalement prévu une hausse des températures et une baisse des précipitations dans la région[11]. En effet :

- Une diminution des précipitations et une hausse des températures sont prédites pour la période 2081-2100 –selon certains auteurs–, particulièrement pendant la saison chaude. La baisse des précipitations durant la saison chaude pourrait atteindre près du tiers des précipitations enregistrées au cours du siècle passé, et la hausse des températures les 4-5 °C, respectivement.

[10] Voir Giorgi F., 2006. Climate change hot-spots. Geophys. Res. Letters, 33: 707-715

[11]Cramer W., Guiot J., Fader M., Garrabou J., Gattuso J.-P., Iglesias A., Lange M. A., Lionello P., Llasat M. C., Paz S., Peñuelas J., Snoussi M., Toreti A., Tsimplis M. N. & Xoplaki E., 2018. Climate change and interconnected risks to sustainable development in the Mediterranean. Nature Climate Change, 8: 972-980

- Le climat méditerranéen deviendrait plus chaud et plus sec au cours du XXIème siècle. Des travaux ont prévu une réduction des précipitations de l'ordre de -40 % au sud de la Méditerranée. La hausse des températures terrestres évoluera de 2,5 °C à 3,5 °C en hiver et de plus 4 °C à 5°C en été[12]. Les projections climatiques prévoient une augmentation en fréquence et intensité des vagues de chaleur.
- La baisse des précipitations sera exacerbée par des hausses de températures, pouvant mener à des sécheresses plus fréquentes. Selon certains auteurs, la moyenne des températures de l'air dans le bassin méditerranéen augmenterait de 2,2 °C à 5,1 °C au-dessus des niveaux enregistrés en 1990, et que les précipitations diminueraient de 4 à 27 % pour 2100.
- Les projections climatiques futures indiquent un accroissement de la sévérité de l'aridité dans l'ensemble de la Méditerranée.
- Les précipitations extrêmes seraient plus intenses dans l'ensemble de l'espace méditerranéen, mais les volumes des pluies seraient inférieurs aux moyennes historiques enregistrées.
- La compétition pour l'eau entre les différents secteurs d'utilisation sera intensifiée avec les changements climatiques.
- Les changements climatiques impacteront la production des oliviers en affectant la dynamique de la mouche de l'olivier (*Bactrocera oleae*). De même, la production des olives dans les régions les plus chaudes serait compromise dans le futur. La floraison des oliviers est aussi prévue d'être anticipée de 11 ± 3 jours dans le futur[13]. L'avancement des dates de floraison pourrait aller d'une semaine en France et au Portugal à deux semaines au Moyen Orient et aux Balkans.
- Par rapport aux feux de forêts, il est prévu que l'augmentation des températures, estivales accroît le risque d'incendies. La saison des feux est prévue pour être plus longue.
- Les perturbations liées aux feux et sécheresses deviendront plus fréquentes et plus sévères[14]. Par conséquent, la diversité des espèces méditerranéennes aura à diminuer.
- Certains auteurs ont montré qu'après les années 1980, les hausses de température autour de la Méditerranée ont été plus importantes que celles enregistrées au niveau global.

[12] Planton S., Driouech F., El Rhaz K. & Lionello P., 2016. The climate of the Mediterranean regions in the future climate projections. In: Thiébaud S. & Moatti J.-P. (dir.), 2016. The Mediterranean Region under Climate Change. A Scientific Update. IRD éd., pp. 83-91

[13] Tanasijevic L., Todorovic M., Pereira L. S., Pizzigalli C. & Lionello P., 2014. Impacts of climate change on olive crop evapotranspiration and irrigation requirements in the Mediterranean region. *Agricultural Water Management*, 144: 54-68

[14] Lozano O. M., Salis M., Ager A. A., Arca B., Alcasena F. J., Monteiro A. T., Finney M. A., Del Giudice L., Scoccimarro E. & Spano D., 2017. Assessing climate change impacts on wildfire exposure in Mediterranean areas. *Risk Analysis*, 37 (10): 1898-1916

- En effet, les moyennes annuelles des températures dans la Méditerranée se sont élevées approximativement de 1,5°C et ont été plus importantes que celles enregistrées au niveau global (+1,1°C). Il est prévu que la région vive des accroissements de la température, des baisses de précipitations et des événements climatiques extrêmes plus fréquents.
- La Méditerranée est considérée comme une région particulièrement vulnérable aux changements climatiques globaux. Vers la fin du XXI^{ème} siècle, la Méditerranée pourrait vivre une extension vers le nord des terres arides. L'accroissement de l'aridité est largement dû au réchauffement et à la baisse des précipitations, particulièrement durant la saison chaude.
- Concernant la température de la surface de l'eau de mer (Méditerranée), cette dernière aura à s'accroître entre +1,73 et +2,97 °C. La salinité de la surface de l'eau augmentera entre +0,48 et +0,89 g/l pour la période 2070–2099 comparativement à celle de 1961–1990.

Certains travaux de synthèse sur les changements climatiques en Méditerranée, ont mis en avant les risques liés à l'eau, aux écosystèmes, à l'alimentation, à la santé et à la sécurité, pour les prochaines décennies :

- Les températures moyennes annuelles sont actuellement de 1,4 °C au-dessus de celles enregistrées à la fin du XIX^{ème} siècle, particulièrement pendant l'été. Les vagues de chaleur ont lieu actuellement plus fréquemment, et la fréquence et intensité des sécheresses se sont accrues depuis 1950.
- Il est attendu que le réchauffement futur de la Méditerranée soit de 25 % supérieur au réchauffement enregistré au niveau global.
- Les événements pluvieux intenses pourraient s'intensifier de 10 à 20 % au cours des saisons à l'exception de l'été.
- Un accroissement des températures de 1°C est accompagné d'une baisse des précipitations de 10 %.
- Intrusion des eaux marines dans les régions côtières, provoquée par l'extraction accrue des eaux souterraines et l'élévation du niveau de la mer. Cette élévation pourrait dépasser plus d'un mètre en 2100. En Egypte, près de 30% des fermes irriguées sont affectées par l'intrusion du sel. On assistera également à un accroissement de la pollution de l'eau sur les rives méridionales et orientales de la Méditerranée.
- Accroissement des risques d'inondations, associé aux événements pluvieux extrêmes liés aux changements climatiques (« flash floods »).
- Risques d'incendies plus élevés ; des saisons des feux plus longues et des feux sévères plus fréquents et de plus grande étendue sont attendus.

- Autour de 2050, plus de 20 % des espèces de poissons et invertébrés exploités risquent de s'éteindre localement. Parallèlement à cela, la hausse des températures favorise les espèces exotiques qui pourraient envahir la Méditerranée par le Canal de Suez. On a déjà enregistré plus de 700 espèces marines animales et végétales exotiques dans la Méditerranée dont plus de la moitié sont entrées par le Canal de Suez.
- Accroissement de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur, avec des risques de santé pour les populations vulnérables, dont les pauvres.
- Les sociétés méditerranéennes feront face à un double défi : répondre à plus de besoins en eau pour tous les secteurs d'activité humaine avec moins de ressources disponibles en eau douce. La qualité des eaux douces se détériorera avec les changements climatiques.
- Accroissement de la dépendance de l'importation des aliments des pays sud-méditerranéens au cours des prochaines décennies (estimée à environ 50 % des besoins alimentaires au Maghreb).
- Les sécheresses et les changements des services écosystémiques pourraient aggraver les conflits sociaux et forcer des migrations.

2.2. Dans la région MENA et en Afrique du Nord

Nombreux travaux se sont focalisés sur la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) ou l'Afrique du Nord. Les différents auteurs mettent en avant les éléments suivants, par rapport aux conséquences des changements climatiques sur la région :

- Exacerbation du sirocco et extension de la désertification[15] ;
- Impact négatif de l'élévation du niveau de la mer sur les activités économiques dont le tourisme ;
- Augmentation de la fréquence et de la sévérité des conditions météorologiques et hydrologiques extrêmes, comme les sécheresses, les vagues de chaleur et les inondations ;
- Une nette tendance à l'augmentation des températures depuis le milieu des années 1980[16] ;
- Les conditions de vie difficiles dans les zones rurales pourraient induire des déplacements massifs des ruraux vers les zones urbaines ;
- Une diminution des précipitations hivernales allant de 20 à 50 % au Maghreb à la fin du XXIème siècle.

Un réchauffement significatif dans l'ensemble de la région vers la fin du XXIème siècle est prévu par certains travaux.

[15] Zittis G., Hadjinicolaou P., Fnais M. & Lelieveld J., 2015. Projected changes in heat wave characteristics in the eastern Mediterranean and the Middle East. *Reg. Environ. Change*, 16: 1863-1876

[16] Drine I., 2011b. Climate Variability and Agricultural Productivity in MENA region. World Institute for Development Economics Research, Working Paper No. 2011/96, 19 p.

Ce réchauffement est associé à une réduction des précipitations, en particulier à l'ouest de cette zone géographique. En Afrique du Nord, une extension du désert est prévue, vers la fin du XXIème siècle sous un scénario prévoyant un réchauffement moyen (RCP4.5). Un réchauffement et une baisse des précipitations pour la période 2080–2099 est également prévu par d'autres études.

Le nombre de vagues de chaleur en Afrique du Nord est également prévu pour s'accroître, par d'autres travaux de recherche. Les populations les plus pauvres et les segments marginalisés de la société sont les plus vulnérables à la variabilité et aux extrêmes climatiques. Les pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) sont projetés pour devenir des hotspots pour la sécheresse vers la fin du XXIème siècle sous le scénario RCP8.5 (« Business as usual », ou scénario le plus pessimiste, sans réduction potentielle des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère. La grande variabilité des précipitations dans la région, avec des sécheresses plus intenses et plus fréquentes, mais aussi de possibles inondations, peut causer de plus fréquents échecs des cultures. Une des conséquences à prévoir face aux changements climatiques est la migration forcée des personnes, à la recherche de meilleures conditions de vie.

La rareté des ressources en eau dans la région, appelle à la mise en place de modèles de gestion efficiente des ressources disponibles[17], surtout que ces ressources ont tendance à s'amenuiser sous l'effet des changements climatiques.

Ceci est d'autant plus urgent que les eaux de surface subissent déjà de grandes pressions pour leur utilisation, notamment en agriculture. Enfin, la banque mondiale (2017) montre que le Moyen Orient est la région la plus impactée négativement par les changements climatiques sur le plan économique (figure 1), avec une perte du PNB allant de -6,02 à -14 %.

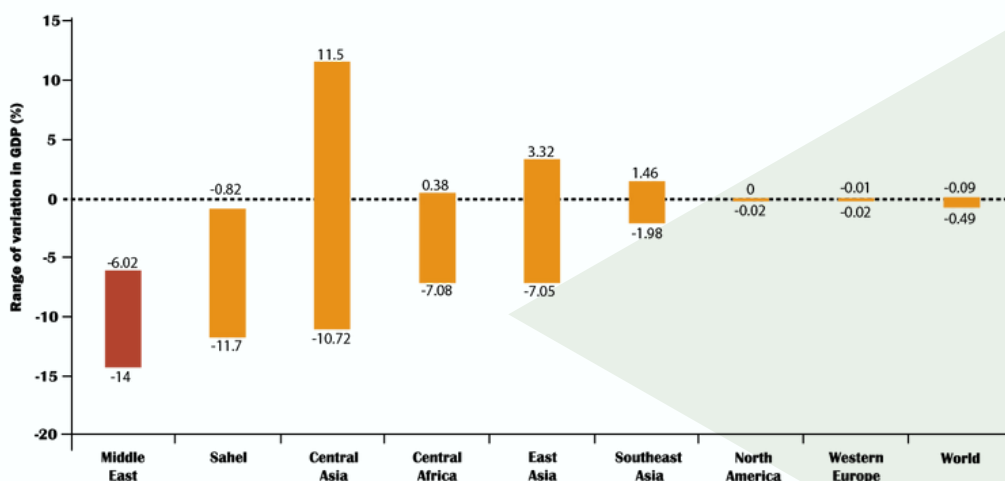


Figure 1: Impacts économiques des changements climatiques, vers 2050 (World Bank, 2017)

[17] Lezzaik K. & Milewski A., 2018. A quantitative assessment of groundwater resources in the Middle East and North Africa region. Hydrogeology Journal, 26 (1): 251-266

2.3. Situation en Tunisie

2.3.1. Etat actuel du climat

Les données sur le climat actuel en Afrique du nord montrent déjà que la région vit une hausse des températures (Figure 2) et une baisse des précipitations (Figure 3).

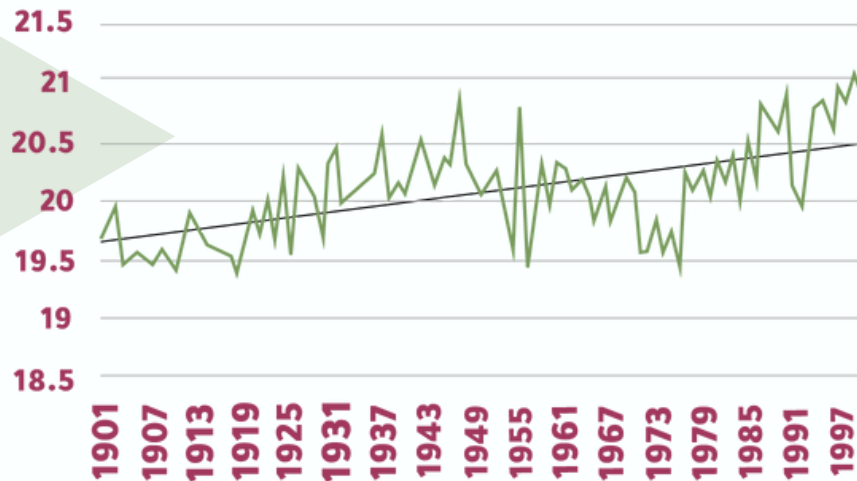


Figure 2: Moyenne annuelle des températures en Afrique du Nord (Drine, 2011a).

La figure 2 montre clairement qu'au cours du XX^{ème} siècle, la moyenne annuelle des températures en Afrique du Nord s'est accrue de 1°C au cours de cette période.

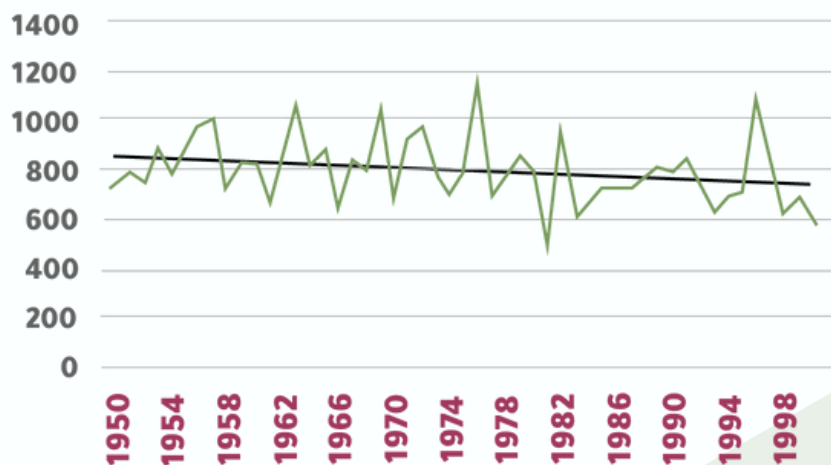


Figure 3: Moyenne annuelle des précipitations en Afrique du Nord (Drine, 2011a).

Concernant les précipitations, c'est l'inverse de ce qui s'est produit pour les températures qui s'est manifesté (Figure 3), avec une tendance nette à la baisse au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Concernant les tendances en Tunisie (Figures 4 et 5), il est clair que la hausse des températures et la baisse des précipitations sont nettes à partir des années 1980.

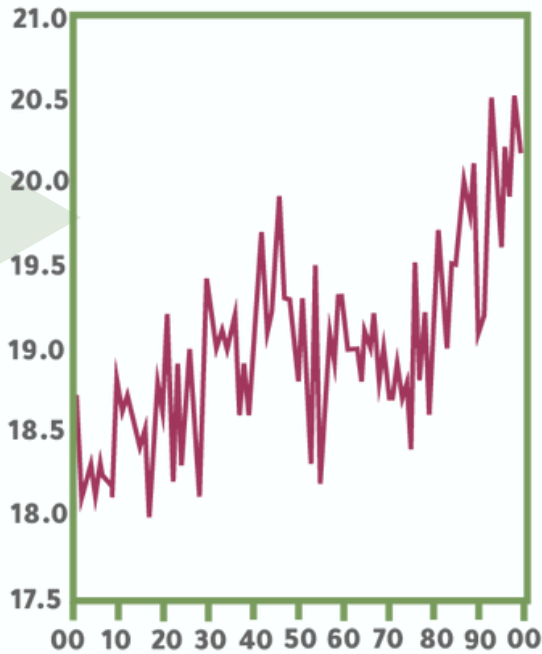


Figure 4: Moyenne annuelle des températures (°C) en Tunisie (1900–2000 ; Drine, 2011b).

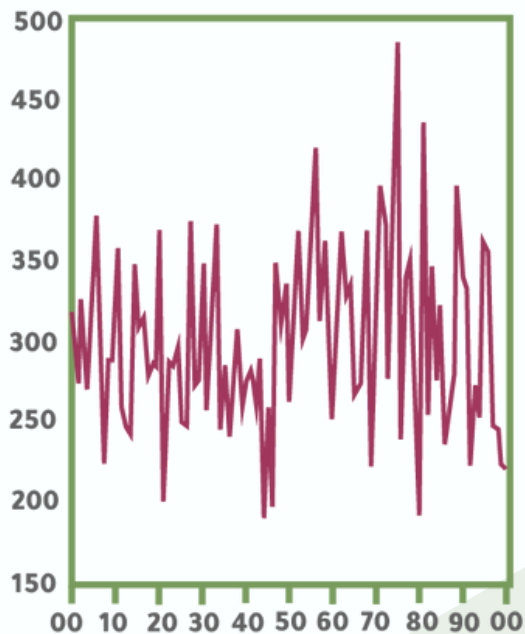


Figure 5: Moyenne annuelle des précipitations (mm) en Tunisie (1900–2000 ; Drine, 2011b).

Par ailleurs, les émissions de dioxyde de carbone n'ont cessé de s'accroître au fil du temps en Tunisie (Figure 6).

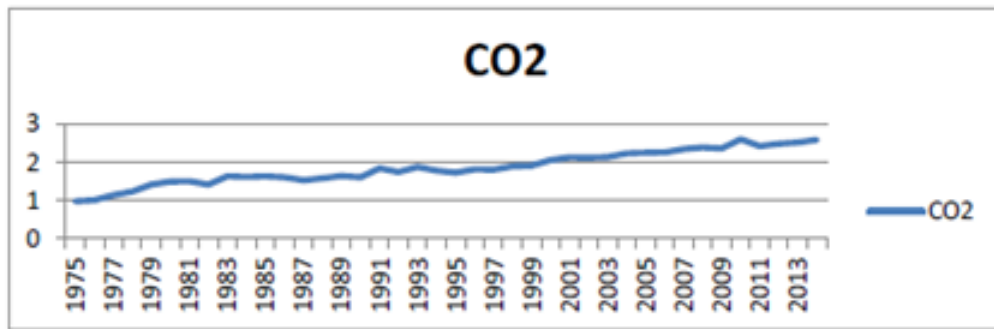


Figure 6: Evolution des émissions de CO2 en Tunisie (Amri et al., 2019).

2.3.2. Projections climatiques

Les travaux touchant aux changements climatiques et concernant la Tunisie traitent de nombreux aspects, notamment le climat, l'agriculture, la santé, l'eau, la résilience potentielle aux changements climatiques et de certaines formes d'adaptation à ces changements. Nous ne traiterons dans ce qui suit que des travaux les plus récents.

Les changements climatiques se manifesteront surtout par une diminution des précipitations, estimée par certains à -10 % (nord-ouest) à -30 % (extrême sud). La plupart des auteurs ayant travaillé à l'échelle de la Tunisie se réfèrent à ceux qui ont travaillé à d'autres échelles, pour décrire les manifestations des changements climatiques dans le pays. Sur le long terme, les prévisions pour la baisse des précipitations peuvent aller jusqu'à plus de la moitié des moyennes connues, selon le scénario le plus pessimiste, au nord du pays [18].

Selon certains auteurs, le secteur touristique pourrait être positivement impacté par les changements climatiques, mais la pression exercée sur les ressources en eau, surtout en été, pourrait augmenter au moment où les ressources disponibles devraient diminuer.

Des travaux sur l'impact des changements climatiques sur les ressources biologiques vivantes ont abouti à la perte des habitats convenables de certaines espèces (alfa, chêne liège, amphibiens) [19]. L'alfa, par exemple, perdra 60 % de son aire de distribution vers le milieu du siècle courant. De même, les superficies occupées par le chêne liège sont prévues pour diminuer au cours de ce siècle. Cette espèce, sous le scénario RCP 8.5, perdrait l'ensemble de ses habitats aussi bien au Maroc qu'en Tunisie.

Les périodes de sécheresses prolongées et de sirocco constituent des conditions favorables à l'accroissement des superficies incendiées et leur extension dans l'espace.

[18] Dakhlaoui H., Seibert J. & Hakala K., 2019. Hydrological Impacts of Climate Change in Northern Tunisia. In: Chaminé H. I. et al. (eds.), *Advances in Sustainable and Environmental Hydrology, Hydrogeology, Hydrochemistry and Water Resources*. CAJG 2018. *Advances in Science, Technology & Innovation (IEREK Interdisciplinary Series for Sustainable Development)*. Springer, Cham, pp. 301-303

[19] Voir, pour le cas de l'alfa, Ben Mariem H. & Chaieb M., 2017. Climate change impacts on the distribution of *Stipa tenacissima* L. ecosystems in North African arid zone – a case study in Tunisia. *Appl. Ecol. Env. Res.*, 15 (3): 67-82

La saison des feux des forêts risque d'être étendue dans le temps, et les incendies affecteront plus de surfaces boisées. Nombreux travaux ont focalisé sur plusieurs bassins versants localisés dans différentes régions du pays : Cap Bon, nord et centre de la Tunisie. Ils s'accordent sur une baisse des précipitations, une hausse des températures, une baisse des flux volumétriques annuels de certains barrages (Nebhana), ou à une baisse du niveau piézométrique des nappes dans les régions de Chaffar et Djbeniana à Sfax[20].

L'accroissement de l'intensité et de la durée des sécheresses aboutiraient à une baisse des performances de l'agriculture et à la réduction des rendements, accroissant par conséquent la dépendance alimentaire du pays. Vers 2100, il est prévu un raccourcissement de la période de croissance du blé en Tunisie centrale, de 10 à 30 jours, fonction de la hausse de température considérée. Selon une autre étude, le cyclé de maturité du blé dans les régions de Jendouba et Kairouan est prévu pour s'avancer de 25 jours. Par conséquent, la mise en place de pratiques agronomiques innovantes, tels que l'adoption de nouvelles variétés de blé et l'ensemencement précoce, un mois plus tôt que les dates actuelles sont recommandées comme forme d'adaptation aux changements prévus.

Au Cap Bon par exemple, il est prévu une chute des rendements par hectare de la tomate, selon le type de sol utilisé, sauf pour les sols limono-sableux. L'adoption du paillage comme technique pour réduire les pertes d'eau par évaporation est recommandé dans ce cas, comme chez d'autres cultures d'été. Le stress hydrique sévère pourrait aboutir à une perte de 55 à 60 % des rendements des tomates dans la même région.

Dans les régions chaudes de la Tunisie (Tunisie centrale et méridionale), certains auteurs ont démontré que la culture des amandes et des pistaches risque de ne plus être possible, en raison des changements climatiques, mais surtout à cause de la non-satisfaction de leurs besoins de refroidissement. Il y a lieu de rappeler que ces deux cultures ont besoin de froid en saison hivernale pour pouvoir fleurir et fructifier par la suite. Il est aussi attendu que de nombreux secteurs ne seront plus convenables pour cette culture. La période de floraison de l'olivier risque d'être avancée[21], notamment en Tunisie méridionale où seules les zones d'altitude pourraient continuer à être convenables pour la culture de cette espèce.

[20] Boughariou E., Allouche N., Jmal I., Mokadem N., Ayed B., Haji S., Khanfir H. & Bouri S., 2018. Modeling aquifer behaviour under climate change and high consumption: Case study of the Sfax region, southeast Tunisia. *Journal of African Earth Sciences*, 141: 118-129

[21] Hachani A., Ouessar M. & Zerrim A., 2017. A Study of Water Stress on Olive Growing Under the Effect of Climate Change in South East of Tunisia. In. Ouessar M., Gabriels D., Tsunekawa A. & Evett S. (eds), *Water and Land Security in Drylands*. Springer, Cham, pp. 1-16

Concernant les évènements climatiques extrêmes, certains travaux ont montré qu'à Gabès, que six évènements pluvieux ont contribué à plus de 50 % de la pluviométrie annuelle, occasionnant des inondations avec leurs conséquences de pertes en matériel et en vies humaines. Ce genre de phénomène qui risque de se reproduire non seulement dans cette région, pourrait avoir de graves conséquences sur l'agriculture, les infrastructures et le reste des activités humaines dans les régions affectées.

L'intrusion marine (infiltration des eaux marines dans les aquifères souterrains) affecte déjà certaines nappes littorales (Gabès).

Dans cette région, les besoins en eau d'irrigation des palmiers dattiers des oasis auront à augmenter en raison de la sécheresse, mais la salinité de l'aquifère continuera à s'accroître à cause de l'intrusion marine. Selon une enquête menée auprès des agriculteurs de deux régions du Cap Bon (Beni Khalled et Menzel Bouzelfa), il a été démontré que ces derniers ont tendance à vouloir utiliser plus d'eau en réponse aux changements climatiques. Seulement que cette ressource ne sera pas disponible comme elle l'a été dans le passé, mais aussi que l'accroissement des températures ne peut pas être compensé par une augmentation de l'utilisation de l'eau en irrigation.

D'autres types de réaction face aux changements climatiques ont été enregistrés en Tunisie, notamment les fermes non familiales. En effet, il a été constaté que certains agriculteurs procèdent à l'acquisition de terres dans d'autres zones, connues pour disposer de plus de ressources d'eau que celles où ils ont l'habitude de cultiver. A remarquer que cette dernière stratégie a été adoptée par les agriculteurs disposant de suffisamment de ressources pour pouvoir le faire.

Par rapport à la santé humaine, certains auteurs ont montré que la période d'incubation des pathogènes de la leishmaniose cutanée zoonotique a tendance à se raccourcir sous des conditions thermiques chaudes[22]. Cette zoonose affecte plus les enfants et les pauvres vivants en milieu rural et a des conséquences parfois dramatiques sur la vie des personnes affectées. Les hautes températures et les chaleurs estivales ont des effets sur la mortalité des personnes âgées et des enfants de moins de 14 ans.

[22] Voir, pour la leishmaniose, Bellali H., Talmoudi K., Ben Alaya N., Mahfoudhi M., Ennigrou S. & Kouni Chahed M., 2017. Effect of temperature, rainfall and relative density of rodent reservoir hosts on zoonotic cutaneous leishmaniasis incidence in Central Tunisia. Asian Pac. J. Trop. Dis., 7: 930-938

2.3.3. Formes d'adaptation

Parmi les formes d'adaptation aux changements climatiques, certains appellent à encourager l'utilisation des énergies renouvelables (solaire et éolienne) au lieu des énergies fossiles. D'autres auteurs appellent à l'adoption de nouvelles techniques culturales, le recours à des variétés de cultures résistantes à la sécheresse et à des techniques économes en eau, la collecte des eaux pluviales, le développement de techniques de gestion, inspirés des modèles traditionnels, la collecte des eaux de ruissellement ou celles des toitures, etc.

Il faut noter que les eaux collectées dans des citernes peuvent être la cause de l'émergence de certaines maladies, comme noté déjà dans la région de Kairouan. Il y a lieu de remarquer que la plupart des foyers en milieu rural présentent une faible résilience face aux changements climatiques. Les modèles adoptés par certains agriculteurs comprennent la diversification des cultures, l'intégration de l'élevage avec les cultures, l'adoption de nouvelles techniques d'irrigation économes en eau, etc. Le graphique suivant montre les différentes formes d'adaptation adoptées par certains agriculteurs dans la région de Médenine.

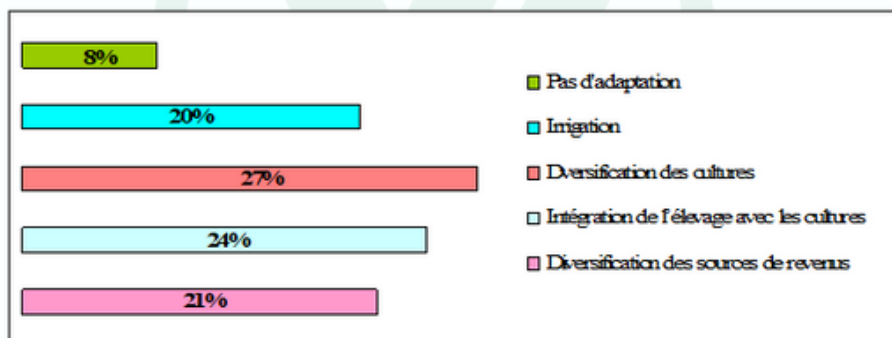


Figure 7: Formes d'adaptation adoptées par des agriculteurs de la région de Médenine (Aribi & Sghaier, 2020).

En revanche, dans la région de Gabès[23], les agriculteurs semblent présenter une conscience des changements climatiques dans leurs pratiques agricoles. Le manque d'eau les a poussés à réduire les superficies irriguées, à adopter des techniques d'économie d'eau d'irrigation, d'abandonner quelques cultures ou parfois même de changer de cultures.

[23] Aribi F. & Sghaier M., 2021. Livelihood vulnerability assessment to climate change and variability: the case of farm households in South-East Tunisia. *Environment, Development and Sustainability*, 23: 12631-12658

3.Finance climatique

Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC), l'Accord de Paris, signé lors de la COP 21 (2015), prévoit la limitation de l'augmentation des températures globales à moins de 1,5 à 2 degrés par rapport à la période préindustrielle. Il y a lieu de noter que la Tunisie a ratifié la CNUCC (1993) ainsi que l'Accord de Paris (2016).

La finance climat a été mise en place –dans le cadre de la CNUCC– afin d'aider les pays du Sud pour faire face aux changements climatiques et à s'y adapter. Les fonds internationaux mis à la disposition de ces pays sont financés par les pays du Nord.

Pour pouvoir accéder aux financements internationaux liés au climat, la Tunisie élabore tous les cinq ans les Contributions Déterminées au niveau National (NDCs en anglais). Ces CDN présentent les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour mettre en place les formes d'adaptation aux effets des changements climatiques. Ces CDN sont soumis au secrétariat de la CNUCC.

Le Fonds vert (Green Climate Fund, ou GCF) pour le climat est un des principaux mécanismes financiers de l'ONU, rattaché à la CCNUCC. Il vise le transfert de fonds des pays du Nord envers les pays les plus vulnérables, dans le cadre de projets luttant contre les effets des changements climatiques ou d'adaptation à ces changements. Il y a lieu de remarquer qu'aucun organisme tunisien n'est accrédité auprès de ce fonds, alors que d'autres pays, comme le Maroc, disposent d'organismes accrédités. La Tunisie doit donc recourir à des organismes internationaux ou régionaux accrédités pour pouvoir accéder à ces fonds (tels que l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO, la GIZ, l'AFD, la BAD...). Le ministère tunisien de l'Environnement est le Point Focal National du GCF.

Parmi les normes exigées dans l'accès au fonds vert pour le climat, citons :

- La prévention de la pollution ;
- La préservation de la santé et de la sécurité des communautés ;
- La conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles ;
- L'équité et l'égalité des sexes ;
- L'inclusion du genre dans toutes les activités ;
- La répartition équitable des ressources entre les hommes et les femmes...

En Tunisie, l'Autorité Nationale Désignée comprend différentes institutions publiques. Les points focaux nationaux sont les suivants, faisant tous partie du Ministère de l'Environnement :

- Point focal national du Fonds vert pour le climat (PFN- GCF) ;
- Point focal national de la CCNUCC (PFN- CC) ;
- Point focal national du Fonds d'Adaptation (PFN- FA) ;
- Point focal national du Fonds pour l'Environnement Mondial (PFN-FEM).

La Tunisie a déjà reçu un financement du Fonds vert. Jusqu'à la fin de l'année passée (2022), 8 projets ont été financés pour un montant total de 205,3 millions \$US. Certains de ces projets sont encore en attente de réalisation (Programme pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments).

Le reste des projets sont en cours de réalisation. Un seul concerne le secteur public (Green Cities, permettant la transition des villes vers des environnements émettant moins de gaz carbonique). Les six autres projets concernent le secteur privé et visent surtout l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Il y a lieu de remarquer que tous ces projets ne sont pas spécifiques à la Tunisie, c'est-à-dire qu'ils impliquent plusieurs pays dont la Tunisie fait partie. Une autre remarque s'impose à ce propos, c'est qu'il n'y a aucun projet entièrement dévolu à l'adaptation aux changements climatiques.

Les fonds sont surtout destinés à l'atténuation, donc à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, sachant que la contribution tunisienne aux émissions de ces gaz est pratiquement négligeable au niveau global.

4.Genre et financement climatique

Comme indiqué précédemment, les financements destinés à traiter des impacts des changements climatiques (GCF, Adaptation Fund (AF), Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)...) imposent la prise en compte de l'approche genre dans les projets visant l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, tout comme l'adaptation aux changements climatiques.

L'intégration de l'aspect genre dans la CNUCC a commencé en 2001 à la COP 7 (les COP, ou Conférences des Parties sont organisées annuellement par les Nations Unies pour réunir les pays ayant ratifié cette Convention). Cette intégration s'est faite sous la pression de la société civile présente dans cette COP.

Cependant l'intégration du genre dans les politiques climatiques s'est faite progressivement et est devenue une obligation aux Etats à partir de la ratification de l'Accord de Paris (2015).

Il serait donc intéressant de voir comment les projets financés sur les changements climatiques en Tunisie intègrent l'approche genre dans leur conception, mise en œuvre et réalisation dans le pays.

4.1. Insuffisances structurelles

Il est clair qu'en Tunisie, un manque de coordination entre les points focaux nationaux (Ministère de l'Environnement) et les organismes dépendant d'autres ministères est à souligner. L'intégration de la société civile est parmi les contraintes qui réduisent ou bloquent l'accès à certains fonds pour le climat.

Les autorités locales (municipalités et acteurs locaux) ne disposent pas des informations nécessaires pour pouvoir accéder à des fonds permettant d'atténuer les effets les plus négatifs des changements climatiques sur les communautés locales.

4.2. Recommandations

Compte tenu de ce qui a été relaté précédemment, il y a lieu, pour la société civile de plaider pour :

- La vulgarisation des outils et moyens pour accéder aux fonds climatiques, notamment pour la société civile, les autorités locales et les acteurs locaux (GDA par exemple) ;
- Confirmer le droit de la société civile pour suivre les projets financés sur les changements climatiques, notamment ceux au profit du secteur public ;
- Influencer les politiques climatiques, pour que les Contributions déterminées au niveau national soient orientées dans le sens de la satisfaction des besoins des secteurs et régions les plus vulnérables aux changements climatiques.



DEUXIÈME PARTIE

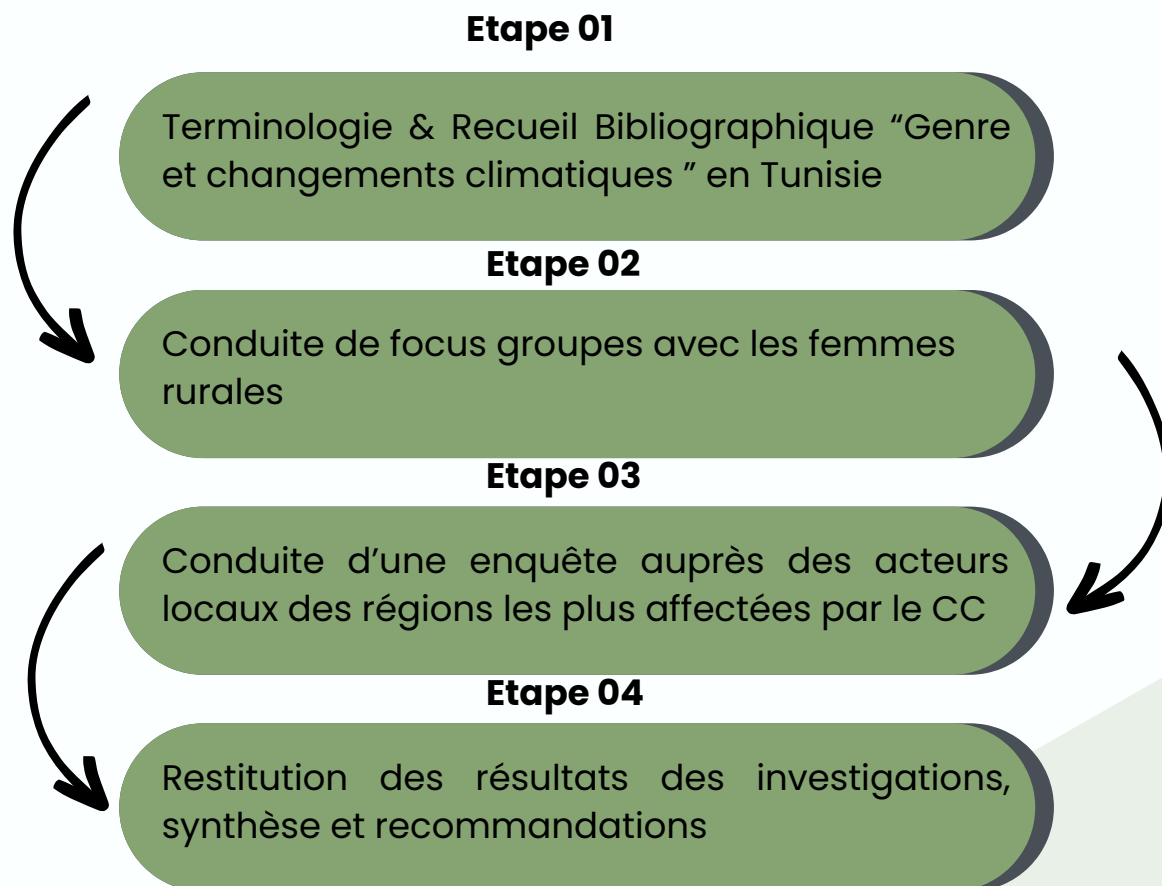
ETUDE SUR LE GENRE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.Introduction

La présente étude a deux axes : le premier tourne autour de la sensibilité du genre face aux changements climatiques en Tunisie et le second autour de la perception des femmes rurales des changements climatiques et surtout des impacts de celui-ci sur elles ainsi que la perception des acteurs locaux par rapport aux finances climatiques sensibles au genre.

2.Méthodologie

Selon les Termes de références des missions des deux expertes en genre et en statistiques et à la lumière des recommandations issues des discussions avec l'équipe du projet FE.NA Klima de l'association Tunisian Youth Impact, les étapes de cette étude peuvent se résumer selon l'illustration ci-dessous :



-Le recueil bibliographique s'est fait par la consultation des documents et données disponibles au niveau national et international auprès des institutions concernées et/ou en ligne pour établir la situation actuelle quant au genre et à la cause des changements climatiques.

-Les focus groupes ont été mis en œuvre dans deux régions de la Tunisie. Le choix des zones s'est basé sur deux paramètres cruciaux ; le premier est l'intensité de l'impact des changements climatiques et le second est l'ampleur de ces impacts sur les activités féminines.

-Ces deux régions sont (Ain Drahem) , un village au Nord-Ouest connu par ses précipitations élevées et des températures dans la moyenne non excessives et la région de Djebba là où les ressources hydrauliques sont affectées notamment par les changements climatiques (tarissement d'une grande partie des eaux naturelles, source majeure d'irrigation des cultures des figuiers qui constitue le fondement de génération de revenus pour la femme rurale dans la région, outre l'impact sur la biodiversité et plus particulièrement sur l'abondance des essences aromatiques et médicinales, représentant la matière première pour des activités féminines rentables.

-La logique adoptée est de s'orienter vers les zones les moins affectées climatiquement pour permettre à travers une extrapolation de déceler le ressenti des impacts des changements climatiques sur les femmes rurales dans les zones les plus vulnérables. Ainsi, on a une situation de référence pour pouvoir estimer la vulnérabilité des femmes rurales d'une manière générale et connaître les lacunes inhérentes aux enjeux genre dans le contexte des changements climatiques.

-L'enquête qui a ciblé les acteurs locaux des régions les plus affectées par les changements climatiques est conduite en ligne suite à un rassemblement des contacts utiles et à l'élaboration d'un mapping des acteurs potentiels. Une campagne de sponsoring sur les réseaux sociaux a couvert les zones convenues entre les expertes et l'équipe du projet.

-La cartographie des enquêtés a été élaborée selon la typologie se basant sur le statut des cibles et le degré d'importance et de leur contribution dans le paysage existant qui s'articule autour des trois concepts : changements climatiques- genre & finance climatique. Il est important de signaler que la participation à l'enquête était volontaire, en d'autres termes, les efforts des équipes du projet ont été centrés seulement sur l'acheminement de l'information (enquête) vers les acteurs locaux.

3.Vulnérabilité de la femme face aux changements climatiques

Chercheurs, praticiens, décideurs politiques, bailleurs de fonds, Activistes de la société civile, etc. forment tous une communauté qui considère que l'inclusion financière de la femme est une des priorités fondamentales du développement durable et un levier permettant l'atteinte des ODD.

Cette conviction témoigne d'une forte impulsion en faveur d'un monde où les femmes peuvent jouir de leurs droits et exercer leurs devoirs. Ceci leur octroierait la capacité d'accéder à, de négocier et de contrôler des services financiers qui peuvent améliorer leurs conditions de vie et générer des revenus les conduisant vers l'autonomisation économique. Cependant, les changements climatiques entravent l'atteinte de ces outputs garants d'un développement équitable et juste notamment, pour les femmes dont les revenus et les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles et de leur valorisation à travers un savoir-faire local et patrimonial.

La menace croissante des changements climatiques œuvre pour détourner l'attention que la communauté du développement porte sur l'égalité entre femmes et hommes. Dans ce contexte, Une étude récente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)[24], intitulée « L'égalité des sexes dans l'action climatique : Planification des réponses sensibles au genre dans les Contributions Déterminées au Niveau National », indique que sur les 161 contributions déterminées au niveau national (CDN) soumises, seuls 63 pays ont fait au moins une référence à l'égalité des sexes ou aux femmes. Ceci dit, lors de manifestations récentes comme la COP 27 ou le Sommet de La Francophonie 2022, les parties prenantes ont confirmé leur engagement pour appuyer les femmes dans leur lutte face au stress climatique croissant et mettre les mécanismes nécessaires pour le faire. Les femmes sont en effet les premières victimes des changements climatiques et elles ont un rôle déterminant à jouer pour une transition climatique plus équitable et surtout plus pertinente et sécurisée.

4.Approche " Genre"

4.1.Approche "Genre" dans le monde

Malgré les programmes ambitieux mis en place par divers organisations internationales et plusieurs pays, selon l'ONU FEMMES[25], au jour d'aujourd'hui et à moins de dix ans de la date butoir de 2030 le monde n'est pas sur la bonne voie pour achever l'égalité genre.

La pandémie COVID-19, les crises politiques et économiques, les violences faites aux femmes, l'urgence climatique sont tous des facteurs qui entravent l'atteinte de cette égalité. Banque mondiale[26], de son côté, reconnaît que l'égalité genre permettrait d'accélérer la progression vers d'autres ODD y compris lutter contre l'insécurité alimentaire, les changements climatiques etc.

[24] <https://www.adaptation-undp.org/Impact2/>

[25] <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2022>

Selon l'ONU FEMMES[27](chiffres 2019), dans les pays à faible revenu, la femme représente 64 % de la main d'œuvre agricole, 42 % dans les pays à revenu intermédiaire faible, 28 % dans le pays à revenu intermédiaire, 18% dans les pays à revenu intermédiaire élevé et 2% dans les pays à revenu élevé. Ainsi l'agriculture représente le secteur le plus important pour l'emploi des femmes rurales cependant cet emploi est souvent dans l'informel avec un accès très limité voire inexistant pour la sécurité sociale et le droit des travailleurs. La femme représente moins de 15 % des propriétaires de terre dans le monde ce qui limite son accès au financement, à un revenu sécurisé et à la prise de décision. Dans les zones rurales, l'eau potable n'est disponible que pour 60% de la population, et c'est à la femme qu'incombe la tâche d'approvisionnement en eau. 30 % des femmes rurales dans le monde donnent naissance sans une assistance médicale spécialisée contre 10% en milieu urbain, il s'en suit un risque de mortalité plus élevé. Dans une étude moins récente de l'ONU FEMMES[28], Il est stipulé que si les femmes rurales des pays en développement pouvaient avoir accès aux mêmes ressources que les hommes, elles seraient en mesure d'augmenter la production de leurs exploitations de 20 à 30 % et conséquemment augmenter la production de ces pays de 2,5 à 4 %. Ceci aurait pour effet de réduire la famine dans le monde de 12 à 17%. Dans la même veine et selon la Banque Mondiale, le PIB par habitant augmenterait de 20 % dans les pays si l'écart genre en matière d'emploi est éliminé.

4.2. Approche "Genre" en Tunisie

4.2.1. Aperçu général

A l'instar des autres pays, la Tunisie est signataire depuis 2015 à réaliser les objectifs des ODD 2030 et s'est engagée ainsi à la promesse "Ne laisser personne à côté / Leave No One Behind".

Bien qu'un seul objectif (5) est consacré explicitement à l'égalité des sexes, tous les autres objectifs qui sont par ailleurs inter reliés aboutissent aussi à cette égalité tant espérée. Cependant, les efforts fournis par les autorités gouvernementales tunisiennes ne font pas exception de ceux du reste du monde et restent insuffisants et ne permettent pas d'atteindre l'égalité des sexes d'ici 2030. Le profil genre de la Tunisie 2021[29] élaboré dans le cadre du projet "APPUI À L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN TUNISIE" est conclu sur une note assez alarmante stipulant que des obstacles entravent encore l'égalité des sexes et empêchent les femmes de jouir de leurs droits.

[26] <https://www.worldbank.org/en/topic/gender/overview>

[27] <https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2018/2/infographic-rural-women>

[28] <https://www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/documents/Fr-Rural-Women-MDGs-web.pdf>

[29] https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/profil_genre_tunisie_2021.pdf

En dépit de l'arsenal juridique relatif à l'égalité des deux sexes et aux droits de la femme le plus avancé dans sa région, la femme tunisienne se trouve encore devant des obstacles freinant son accès à l'emploi, aux ressources, à la santé et même à la justice. Les violences envers les femmes se sont multipliées durant la pandémie COVID-19 et le confinement, en effet, les premiers jours du confinement les appels à un numéro vert reportant des agressions envers des femmes se sont multipliés par cinq[30]. Sur un autre plan, les inégalités dans l'emploi ont été mises à nu, dans le sens où les entreprises, se trouvant dans des difficultés suite à la pandémie, prioritairement licencient les femmes et préservent les emplois des hommes en se basant sur des normes socioculturelles.

L'adoption de la loi organique n° 2017-58 et les mesures mises en place pour la prévention et la prise en charge des violences psychologique, sexuelle, économique et politique sont considérées comme une avancée dans la législation tunisienne. Ceci dit, sa mise en œuvre reste encore un défi. En effet, les violences se perpétuent et les démarches nécessaires pour qu'une plainte soit acceptée et instruite en justice restent un parcours de combattant pour les femmes. A ce titre, en 2019 parmi les 65000 plaintes reçues par les 128 unités spécialisées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes seules 3 370 dont la majorité est liée à une violence conjugale, ont été instruites en Justice. Ainsi, l'impunité des agresseurs est encore de mise dans le pays. Par ailleurs, d'autres formes de violence sont apparues à l'instar les cyberviolences qui n'est pas prise en considération dans ledit texte de loi. Sur un autre plan, cette même loi connaît quelques défaillances qui méritent un examen.

A titre d'exemple, le chapitre 19 stipule qu'en privant une femme de son droit d'héritage la peine maximale possible est une amende de deux mille dinars, ce même délit s'il est traité selon les dispositions du droit commun (chapitre 277 du Code criminel), la peine requise est l'emprisonnement pour une période de six mois et une amende dont la valeur est égale au quart de la valeur de ce qui est commandé pour être retourné à la cohéritière. Selon le rapport des « Ecart genre » Global Gender Gap Index 2022 de l'ONU femme, la Tunisie occupe le 120ème rang dans le classement général et 3ème rang dans la région MENA.

[30]<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Policy-brief-COVID-19-and-violence-against-women-and-girls-fr.pdf>

Ceci dit, en comparant le classement et score de la Tunisie selon ce même rapport de l'année 2017, on constate un léger déclin dans le score et un déclin plus important dans le classement tant général que celui de la participation économique et opportunités où avec l'Égypte, la Tunisie est sur le bas du classement dans la région MENA.

	Tunisie	Classement général	Participation économique et opportunités	Niveau d'éducation	Santé et survie	Habilitation politique
2022	Classement	120	140	115	85	68
	Score	0,643	0,445	0,943	0,969	0,216
2017	Classement	117	131	99	71	55
	Score	0,651	0,446	0,966	0,975	0,216

Tableau 1 : La Tunisie dans le Gender Global Index

Global Gender Gap Index 2022^[31] et 2017^[32]

D'un autre côté selon la banque mondiale le taux d'activité des femmes par rapport aux hommes (%), de la Tunisie est de 38,8% (données 2017), un taux qui la met au 6ème rang, dans la région MENA. Par ailleurs, d'après un rapport publié par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives en mars 2021, Le taux d'inactivité des femmes est plus que le double de celui des hommes, soit 74,2% contre 29,7%, de même le taux de participation des femmes au marché du travail ne dépasse pas 28% .Le chômage affecte les femmes (22,5 %) deux fois plus que les hommes (12,4 %) [33].

Ainsi, en Tunisie les efforts déployés en matière de législation et d'éducation surtout universitaire pour réduire l'écart entre les genres n'ont pas porté leurs fruits sur le marché de travail.

[31] https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2022.pdf

[32] https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf

[33] <https://blogs.worldbank.org/arabvoices/status-women-tunisian-society-endangered>

[34] <https://blogs.worldbank.org/arabvoices/status-women-tunisian-society-endangered>

A ce titre, selon la Banque Mondiale, la Tunisie est l'un des rares pays où des niveaux d'éducation universitaire réduit les opportunités de travail notamment pour les femmes. En effet, selon la Banque mondiale (2020)[34] les femmes en Tunisie représentent 67 % des diplômés des universités et ne représentent en contrepartie que 24,6 % de la population des employées.

4.2.2.Femme rurale en Tunisie

En ce qui concerne les femmes rurales, la législation tunisienne a fait un progrès en promulguant la loi n° 379-2019 qui couvre le régime de sécurité sociale pour des catégories de travailleurs et travailleuses dans les secteurs agricoles et non agricoles avec une discrimination positives en faveur des femmes. Celles- ci ont la possibilité de faire leurs cotisations à distance. Une autre loi dont bénéficient les femmes en milieu rural est la loi n° 2019-51 du 11 juin 2019 relative au transport des travailleurs et travailleuses en agriculture dont le but est d'éradiquer le transport non organisé et non conforme aux normes de sécurité des ouvriers et ouvrières agricoles. Il est à noter que ce transport anarchique a engendré plusieurs accidents de la voie publique dont certains étaient mortels. Notons que cette loi peine aussi à être mise en œuvre et que les accidents dont les victimes sont des ouvrières agricoles persistent.

Économiquement parlant, en milieu rural 19,3% des femmes ont une source de revenu contre 55,9% des hommes[35]. En contrepartie, la femme représente 50% de la population rurale (INS 2017), 70% de la main d'œuvre agricole mais ne représente que 15% de la main d'œuvre agricole permanente. Cet écart reflète l'importance du travail de la femme rurale dans le secteur informel. Par ailleurs, sur le plan honoraires et intentions salariales, et dans le secteur agricole en particulier, la main d'œuvre féminine est la moins rémunérée, un constat qui s'est confirmé par une étude conduite dans les gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Mahdia et publiée en août 2020, a révélé que 58 % des femmes employées en agriculture sont payées entre 10 et 15 TND, 30% sont payées moins de 10 TND et seulement 12% d'entre elles sont payées plus que 15 TND la journée[36].

[35] https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23372Rapport_National_Volontaire_2019_Tunisie.pdf

[36] <https://www.tap.info.tn/en/Portal-Society/13024256-58-of-female-farm>

[37] <https://womensmajorgroup.org/wp-content/uploads/2019/07/Tunisia.pdf>

Cette même étude a révélé que seulement 31 % des femmes enquêtées ont une couverture sociale et que la majorité d'entre elles ne peuvent même pas accéder au nouveau système de couverture sociale spécifique aux femmes travaillant en milieu agricole à cause de l'instabilité de leur travail. Une autre étude conduite par le Women Environmental Programme - Tunisie[37], montre qu'en comparaison aux hommes, les femmes rurales passent 2,8 heures de plus par jour aux travaux domestiques, et 0,8 heure de moins aux loisirs. En ce qui concerne la prise de décision en milieu rural, la dominance du modèle patriarcal est de mise et la contribution de la femme n'est pas mise en valeur.

A ce titre, il est pertinent de noter que si la production agricole dépend à hauteur de 80 % des entreprises familiales, seulement 35 % de celles-ci sont dirigées par des femmes. Ceci ne permet pas de valoriser la contribution de la femme dans la sécurité alimentaire des ménages dans un premier niveau et dans les statistiques nationales dans un deuxième niveau[38].

Cette situation précaire est aggravée par les changements climatiques et concerne la femme rurale abstraction faite à son statut professionnel. En d'autres termes, qu'elle soit autonome (petite agriculture ou entrepreneuses en micro entreprise basée sur des activités dépendantes des ressources naturelles) ou en tant qu'employée dans l'informel dans la majorité des cas), la femme rurale est affectée dans son vécu et ses moyens de subsistance.

Il est à noter que cet état de faits déplorables persistent malgré qu'une direction "Le Bureau d'Appui à la Femme Rurale" fût créée en 2001 au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de Pêche. Cette direction a pour mission l'appui de la femme rurale et la facilitation de son intégration dans les divers secteurs de production agricoles en coordination avec les autorités compétentes ainsi que la collecte des informations disponibles au niveau régional et le renforcement des capacités de la femme rurale pour lui permettre d'être plus efficiente en agriculture et en pêche.

Cette direction couvre tout le territoire en étant présente dans les 24 Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) par des coordinatrices[39].

[38] https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000132384

[39] <https://www.ciheam.org/uploads/attachments/935/BOX1.pdf>

[40] <https://www.oecd.org/dac/gender-development/for%20web%20final%202012%20Joint%20Biennial%20Workshop%20Summary.pdf>

[41] <https://womensmajorgroup.org/wp-content/uploads/2019/07/Tunisia.pdf>

4.2.3. Ressources naturelles vulnérables aux changements climatiques

En outre, la femme rurale en Tunisie fait partie de la catégorie des femmes rurales résilientes considérées comme un élément de changement dans les recommandations d'un atelier sur l'empowerment des femmes rurales de l'OCDE[40] (2012). Dans ce rapport, il a été recommandé de reconnaître les femmes rurales comme leaders et agents de changement parce qu'elles sont des piliers de la production agricole et de la transformation des produits agricoles. Le rapport affirme que les femmes rurales sont résilientes et représentent un pilier fondamental pour un développement économique local durable. Dans ce contexte, la femme rurale représente 80% de la main d'œuvre forestière[41].

Par ailleurs, les produits forestiers non ligneux (PFNL) contribuent à hauteur de 32,3 % aux revenus des communautés locales habitants aux environs des forêts[42] et contribuent aussi à l'atténuation des changements climatiques en jouant le rôle dans le piégeage du carbone. Ces taux sont révélateurs de la forte dépendance des revenus de la femme rurale des ressources naturelles. En effet, la valorisation des ressources naturelles représente la base des activités génératrices de revenus pour la femme rurale. Une étude faite par la FAO[43] pour évaluer le potentiel des PFNL en Tunisie et leur contribution dans l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales montre que les filières les plus importantes sont liées à l'extraction des huiles essentielles et à l'exploitation du pin d'Alep et du pin pignon. Sans présenter des chiffres quant à la participation des femmes dans ces filières, cette même étude démontre le rôle prépondérant de celles-ci en tant que porteuses d'un savoir-faire dans la valorisation des produits forestiers. En effet, pour les filières de pin d'Alep et du pin pignons, à part la collecte des cônes qui est faite par des enfants et des jeunes, le reste des opérations est pris en charge par les femmes avec des salaires très bas (3 à 4 TND pour le premier décorticage de 25-30 kg de cônes, et 12 TND pour le broyage de 30 kg de graines pour l'extraction des pignons).

Sur le plan entrepreneuriat féminin, une étude conduite par l'Organisation Internationale du Travail sur le sujet[44], stipule que la création d'opportunités économiques pour les femmes passe souvent par la valorisation des ressources locales notamment en milieu rural où l'entrepreneuriat féminin reste pratiquement la seule possibilité de diversification des activités et de l'amélioration du revenu du ménage.

[42] <https://www.fao.org/3/i6507e/i6507e.pdf>

[43] <https://www.fao.org/3/i6507e/i6507e.pdf>

[44] https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---ifp_seed/documents/publication/wcms_551170.pdf

La multiplication du nombre de GDA féminins dans les dernières années dans le but de structurer les femmes porteuses d'un savoir-faire dans la valorisation des ressources locales est une preuve concrète de l'importance de ces ressources dans l'amélioration des revenus des femmes en milieu rural. En effet, grâce à des efforts de sensibilisation fournis par les divers parties prenantes (autorités, organisations, société civile), les femmes rurales ont compris qu'en s'unissant et en se structurant dans une structure juridique, elles augmentent leurs chances d'accès au marché dans de meilleures conditions et avec un meilleur prix de vente. Cependant, la vulnérabilité des ressources naturelles en général et forestières en particulier face aux changements climatiques n'est plus à démontrer.

Dans ce contexte de changements climatiques, la femme rurale qui peine déjà à stabiliser ses moyens de subsistance dans des conditions socioculturelles et même légales difficiles se trouve encore plus freinée par des problèmes de disponibilité et d'accès à la ressource.

5. Genre et changements climatiques

5.1. Dans le monde

Le fait que les changements climatiques ne sont pas neutres face au genre n'est plus à remettre en question. En effet, plusieurs études l'ont prouvé et les instances internationales le reconnaissent. Dans ce contexte, l'ONU FEMMES[45] affirme que paradoxalement les femmes sont celles qui dépendent le plus des ressources naturelles, en même temps elles ont le moins accès à ces ressources. De même, l'agriculture représente le secteur d'emploi le plus important pour les femmes dans les pays à faible et moyen revenu. Ainsi, suite aux perturbations causées par les changements climatiques (sécheresse et inondation) les femmes travaillant en agriculture se trouvent dans l'obligation de travailler plus pour pouvoir subvenir à leurs besoins et surtout ceux de leur famille. Dans la même veine, selon un article publié par la fondation Heinrich Böll en février 2022 sur « le Genre et le changements climatiques »[46], les femmes constituent la majorité des 1,8 milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté dans le monde et près de 700 millions dans l'extrême pauvreté, 760 millions sans accès à l'électricité et 2,6 milliards cuisinant encore avec de la biomasse traditionnelle. Cet article avance aussi que ces chiffres sont susceptibles d'augmenter vu la persistance de la pandémie COVID-19.

[45] <https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2022/02/explainer-how-gender-inequality-and-climate-change-are-interconnected>

[46] https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2022/03/CFF10-Gender-and-CF_ENG-2021.pdf

[47] <https://www.oecd.org/environment/cc/Making-Climate-Finance-Work-for-Women.pdf>

De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans sa contribution lors de la COP 22[47], rajoute que les femmes et les filles ont un accès limité à la propriété des terres les privant ainsi des terres productives et par conséquent du capital financier et de l'accès aux technologies. Ce qui implique qu'elles ne peuvent pas facilement diversifier leurs sources de revenu.

5.2.En Tunisie

La COP 21 a marqué un changement de taille dans le traitement du sous-secteur des changements climatiques en Tunisie.

En effet, lors de la COP 21 en 2015, toutes les parties signataires étaient appelées de fournir des « Contributions déterminées au niveau national » (CDN) et de faire un suivi régulier pour rendre compte de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre des initiatives d'adaptation et d'atténuation.

Ainsi, le volet "genre et changements climatiques" a pris une ampleur plus importante et plusieurs projets sont en cours de mise en œuvre et/ou de lancement[48]. La " Contribution déterminée au niveau nationale" CDN élaborée à cet effet et dans sa mise à jour d'octobre 2021, elle stipule seulement qu'il est nécessaire de confier « aux femmes un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. » et ne mentionne pas la vulnérabilité de la femme face aux changements climatiques.

Selon le profil du pays relatif au risque climatique dressé par la Banque Mondiale[49], les conflits relatifs à l'utilisation de l'eau sont déjà en train de se produire en Tunisie et de s'intensifier notamment en période de sécheresse. Les femmes sont les plus affectées comme c'est à elles qu'incombent le plus souvent la mission d'approvisionnement en eau en milieu rural.

Lors de la COP 25 (2019)[50], les États participants ont élaboré un plan d'action genre amélioré pour une durée de 5 ans de 2019-2024. Ce plan d'action incite les États parties à promouvoir sa mise en œuvre pour initier une politique climatique sensible au genre. Un plan d'action genre et changement climatique en Tunisie (2019-2024) a, ainsi, été initié au niveau du Ministère de la Famille, de Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées.

[48] https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/profil_genre_tunisie_2021.pdf

[49] https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15727-WB_Tunisia%20Country%20Profile-WEB.pdf

[50] https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/profil_genre_tunisie_2021.pdf

[51] <http://www.environnement.gov.tn/actualites/actualite?>

[tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=80&cHash=4815d2622f35ec6b7b8220a602a817c5](http://www.environnement.gov.tn/actualites/actualite?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=80&cHash=4815d2622f35ec6b7b8220a602a817c5)

Ce plan national focalise sur la participation des femmes et leurs implications dans les innovations en matière d'énergies renouvelables pour réaliser une justice climatique. Ce plan élaboré par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD, a été approuvé le 22 août 2022 par le conseil des pairs pour l'égalité. Des chances entre les femmes et les hommes^[51] et sa mise en œuvre a été lancée le 23 janvier 2023. Selon le MFFEPA, le but de ce plan est d'assurer l'empowerment économique des femmes et l'appui de l'investissement climatique, la protection des groupes vulnérables et l'intégration du genre et des ODD et des changements climatiques dans les directives du plan de développement 2023-2025.

Bien que jusqu'à maintenant on ne peut pas estimer l'efficacité et l'efficience de ce plan d'action, mais son existence est un indicateur positif dont la mesure où c'est une reconnaissance explicite de la vulnérabilité accrue de la femme et notamment la femme rurale face aux changements climatiques.

De son côté, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydraulique et de la Pêche, par le biais du Bureau d'Appui à la Femme Rurale a organisé en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail une session de renforcement de capacité pour ses représentations régionales sur la thématique "genre et changements climatiques" où les participantes ont été sensibilisées quant à la vulnérabilité de la femme.

6. Déterminations des zones d'intervention

6.1. Focus groupes

Comme les femmes rurales sont en quelque sorte le dernier maillon de la chaîne du projet, il a été nécessaire de prospecter leurs connaissances en matière de changements climatiques et leurs perceptions et ressentis des impacts inhérents.

Pour ce faire, un focus groupe a été mené dans l'une des régions les moins affectées de la Tunisie à savoir celle de Ain Drahem dans le but d'avoir une situation de référence pour développer un état des lieux sur la perception et le ressenti des femmes rurales.

Un deuxième focus groupe a été tenu dans la localité de Djebba connue notamment par son AOC, les figues de Djebba, et que nombreuses femmes exploitent en transformation alimentaire (séchage, confiture, etc.) pour améliorer leur revenu.

[51] http://www.environnement.gov.tn/actualites/actualite?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=80&cHash=4815d2622f35ec6b7b8220a602a817c5

[52] https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15727-WB_Tunisia%20Country%20Profile-WEB.pdf

[53] <https://www.oecd.org/fr/env/cc/36214804.pdf>

Avec la baisse du niveau d'eau dans les barrages et la sécheresse de ces dernières années, cette localité a connu une décadence dans les vergers de figues et les agriculteurs hommes et femmes ne sont plus en mesure d'irriguer et de subvenir aux besoins de leurs exploitations.

6.2.Enquête

Dans le rapport de la Banque Mondiale sur le profil du pays relatif au risques[52], il est confirmé que les zones les plus touchées par les changements climatiques sont celles qui dépendent le plus des ressources forestières et qui sont le plus affectées par la sécheresse.

Ceci fait des régions du Centre et du Sud les plus affectées. Par ailleurs comme l'affirme la déclaration de Johannesburg[53] sur le développement durable, les populations les plus vulnérables aux changements climatiques sont celles qui sont les plus pauvres et dont les revenus dépendent le plus des ressources naturelles.

C'est en s'appuyant sur ces constats et en concordant avec les données relatif à l'Indice de Développement Régional[54] IDR de 2021 que les gouvernorats de Gafsa, Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid, Siliana, les délégations Sud du gouvernorat du Kef et les délégations intérieures du gouvernorat de Mahdia ont été définis comme zone de l'enquête.

A ces zones, l'île de Kerkennah a été ajoutée vue que c'est la zone la plus basse (-5 m) par rapport au niveau de la mer habitée de la Tunisie et l'une des rares régions où la femme travaille à la mer.

7.Restitution

7.1.Restitution des focus groupes

Lors des focus groupes faits dans le cadre de la présente étude dans les régions de Sra Rabeh à Ain Drahem (Jendouba) et de Djebba à Thibar (Béjà), toutes les participantes ont confirmé avoir constaté au moins l'un des impacts directs des changements climatiques dans leur environnement immédiat (manque de précipitations, température élevée, détérioration du couvert végétal et du sol, perturbation des saisons, etc.).

Elles étaient aussi unanimes quant à l'instabilité de l'approvisionnement en eau potable tant sur le plan qualité que quantité, notamment en période d'été ce qui a réduit voire fait disparaître, selon elles, les potagers familiaux qui constituaient pour leurs familles une des sources de nourriture et parfois de revenus complémentaires.

[54] <http://www.itceq.tn/files/developpement-regional/indice-dev-regional-2021.pdf>

De même dans les deux régions, les participantes ont confirmé la dépendance de leur source de revenu des ressources naturelles soit par l'exploitation de la végétation spontanée (distillation et séchage) soit par l'arboriculture fruitière surtout la figue à Djebba ou encore par l'élevage familial (apiculture, aviculture et élevage des ovins).

Dans ce contexte, les femmes du GDA Mwatinet Khemir, à Sra Rabeh ont rapporté qu'elles trouvent plus de difficulté à collecter les plantes destinées à la distillation ou au séchage et une diminution remarquable du nombre d'abeilles. Plusieurs ont confirmé qu'elles étaient contraintes à abandonner leurs élevages familiaux puisqu'elles n'étaient plus en mesure d'assurer la nourriture nécessaire aux animaux. Dans la même veine, celles-ci ont déclaré que jadis les brebis de Damas existaient et faisaient partie de leur élevage et que de nos jours cette race a disparu.

Quant aux femmes du GDA Kounouz Djebba, elles ont assuré que les figuiers ont connu dernièrement de nouvelles maladies et que l'indisponibilité de l'eau d'irrigation s'est répercutée de manière considérable sur le rendement et se sont plaintes de ne plus être capables d'assurer l'opération de fécondation des pieds femelles à cause du manque d'eau qui a fait grimper les prix des fruits du caprifiquier (fruit mâle : dhokar).

Elles ont aussi soulevé le problème du manque de sensibilisation et de vulgarisation quant aux pratiques culturelles et l'utilisation abusive des produits chimiques en agriculture dont les conséquences sont, selon certaines d'entre elles, la dégradation de la qualité du sol et la surexploitation de la nappe phréatique

En ce qui concerne leur connaissance des changements climatiques, elles ont rapporté qu'elles n'en ont pas entendu parler sauf pour l'une d'entre elles qui a déclaré avoir entendu le terme à la télévision. Quant aux mesures d'adaptation aux changements climatiques, elles étaient toutes unanimes et ont affirmé l'absence d'information sur le sujet. Ceci dit, elles ont déclaré avoir pris des mesures surtout concernant en matière d'économie d'eau et de constitution de réserves à différentes échelles. Les femmes du GDA Kenouz Djebba ont mentionné que devant la dégradation de la production des figues, principale source de revenu des ménages de la région, elles étaient obligées de diversifier leurs activités génératrices de revenus (transformation d'autres fruits que la figue, distillation des plantes médicinales, etc.).

D'une manière générale, les femmes des deux groupements ont déclaré qu'elles ont dû faire des ajustements dans la façon dont elles approvisionnaient leurs ménages pour pouvoir assurer les besoins en nourriture.

Elles ont aussi affirmé que la pandémie COVID-19 a aggravé leur situation et a impacté négativement leur revenu et que malgré que maintenant le coronavirus est plus une donnée de vie qu'une pandémie, ses effets persistent encore et les affectent. Les focus groupes ont aussi tourné autour des difficultés qu'elles rencontrent dans leur quotidien (responsabilité des tâches ménagères, des soins fournis aux enfants et aux personnes âgées de la famille, etc.) pour pouvoir suivre. Des formations ou travailler et avoir des revenus permettant d'aider dans les dépenses du ménage et constituant parfois la seule source de revenu de celui-ci. Il en ressort de ces focus groupes que même les femmes rurales habitant les régions les moins affectées par les changements climatiques sont affectées et leur quotidien est altéré, leurs revenus ont diminué et elles trouvent de plus en plus des difficultés à entretenir leurs moyens de subsistance.

La disponibilité et l'accès à la ressource, notamment l'eau, est l'un des facteurs les plus déterminants pour ces femmes en matière de revenus et de moyen de subsistance.

Le manque de sensibilisation et l'absence d'information par rapport au phénomène et les moyens d'adaptation sont une évidence. Les mesures prises par les femmes pour s'adapter aux nouvelles conditions sont toutes spontanées. Subséquemment, les femmes n'ont aucune conscience de leur propre vulnérabilité.

7.2. Restitution de l'enquête

7.2.1. Formulation du questionnaire de l'enquête

Ces focus groupes, en mettant en évidence les lacunes dont souffrent les programmes travaillant sur l'empowerment des femmes rurales, ont aidé à la formulation du questionnaire pour l'enquête destinées aux acteurs locaux. L'enquête a quatre axes (i) la perception des acteurs locaux des changements climatiques (ii) la perception des acteurs locaux du genre (iii) la vulnérabilité de la femme face aux changements climatiques (iv) les finances climatiques.

7.2.2. Restitution de l'enquête

a) Répartition des répondants

L'enquête a été conduite en ligne et s'est étendue du 30 décembre 2022 au 12 janvier 2023, 283 ont répondu au questionnaire. Après dépouillement et élimination des doublons et des réponses non valides 273 formulaires ont été validés.

Répartition géographique des acteurs locaux enquêtés :

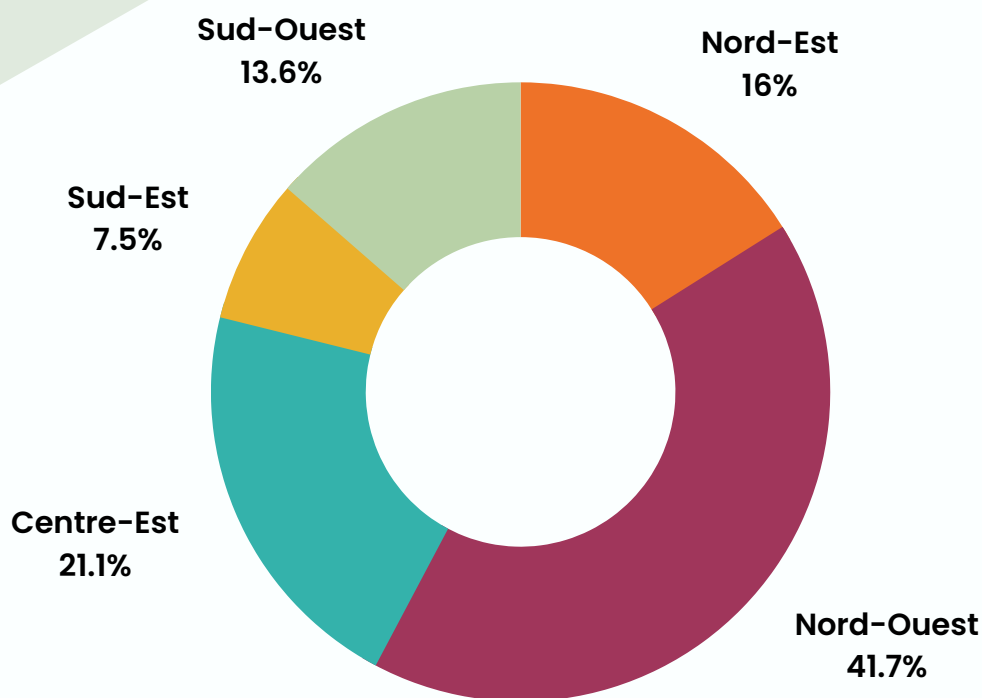


Figure 9 : Répartition géographique des acteurs locaux enquêtés

Plus de 75% des répondants sont du nord-ouest, centre-est, centre-ouest et sud-est ce qui correspond à la zone ciblée par l'enquête. La proportion des répondants travaillant dans le Nord-est sont des acteurs nationaux travaillant localement, dans les régions concernées par l'enquête. La proportion de 5 % couvrant le sud-est correspond aux acteurs locaux répondants de l'île de Kerkennah du gouvernorat de Sfax.

Type de structure des acteurs locaux enquêtés

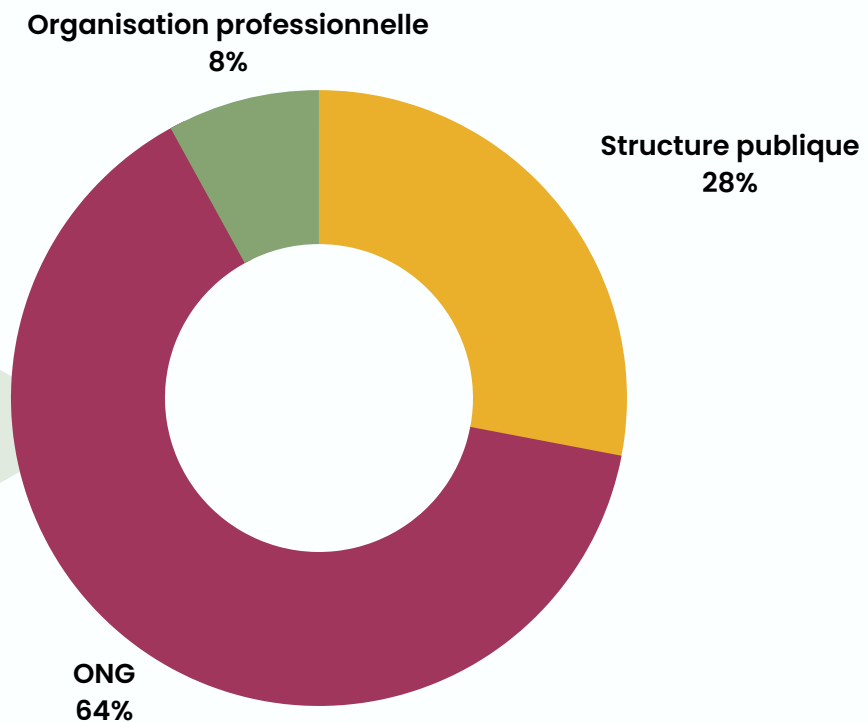


Figure 10 : Type de structure

La majorité des répondants sont des ONG (64 %), ceci est tout à fait normal, puisque la représentation des services publics (28 %) et des organisations professionnelles (8 %) est unique dans chaque région alors que le nombre des ONG n'est pas limité.

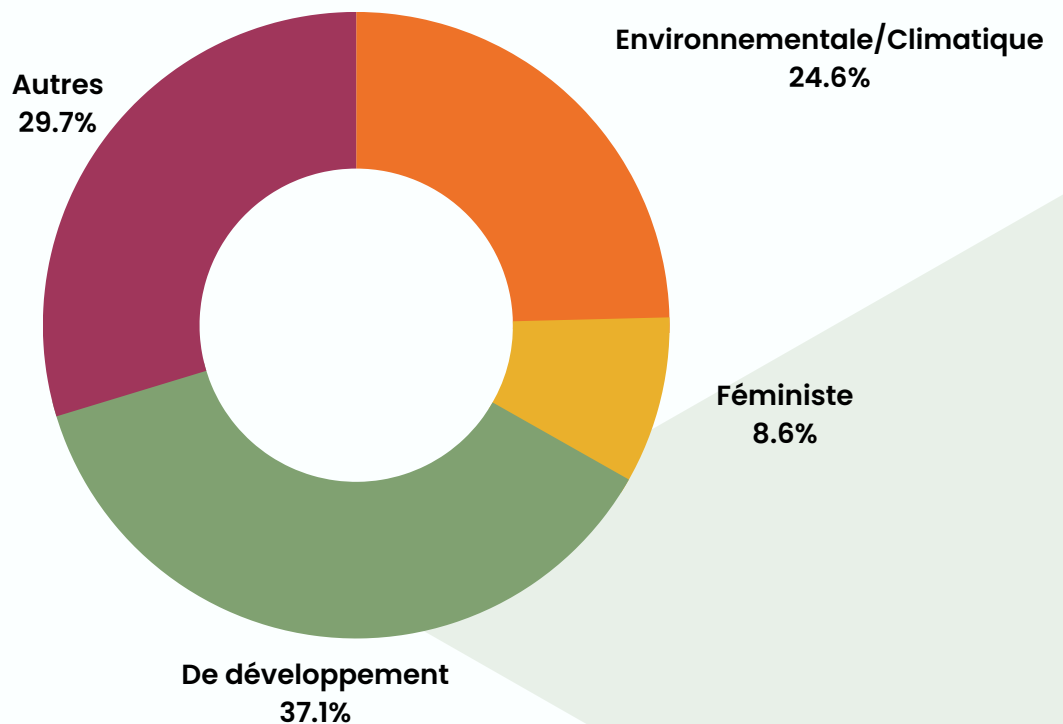


Figure 11 : Répartition des ONG selon l'activité

Le un quart de ces ONG sont environnementales, et moins de 10% sont des associations féministes, le reste sont soit de développement (37%) soit sont actives dans d'autres domaines différents.

Quant aux structures professionnelles ayant participé à l'enquête, les GDA représentent 50%, en effet, ils sont ceux qui sont le plus en contact avec les femmes travaillant en agriculture ou exploitant des ressources forestières pour créer des activités génératrices de revenus.

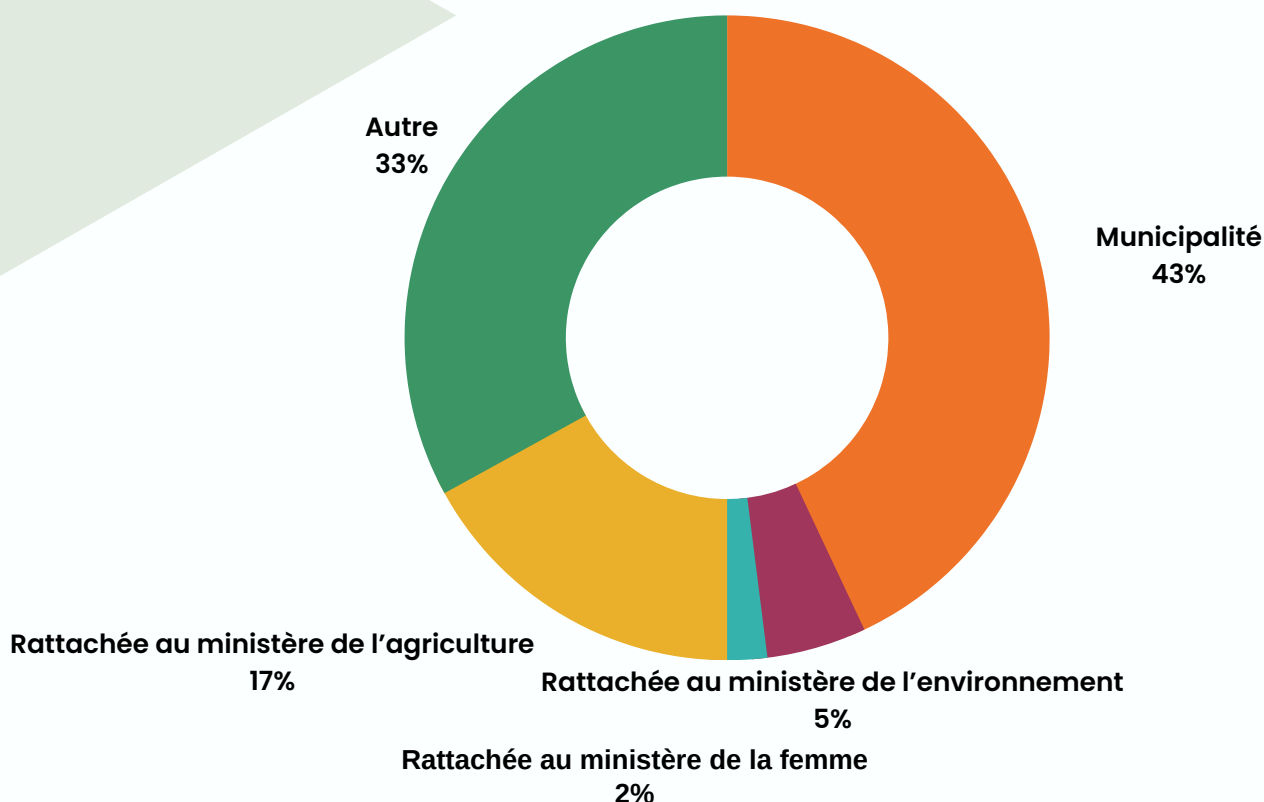


Figure 12 : Répartition des structures publiques

La plupart des acteurs locaux publics répondants sont des acteurs municipaux (43 %), presque le un quart (23 %) représentent des institutions en relation directe avec les changements climatiques (17% Ministère de l'Agriculture, 5 % Ministère de l'Environnement). Seul 1% des répondants appartenant au secteur public représente le Ministère de la Femme. Ceci pourrait indiquer que malgré les efforts déployés par ledit ministère au niveau central pour une intégration du genre dans les politiques relatives aux changements climatiques, les responsables au niveau local ne sont pas encore assez conscients de la vulnérabilité de la femme dans ce contexte et de la nécessité de faire de mettre en place des stratégies pour l'appuyer dans sa lutte.

b) Perception des acteurs locaux des changements climatiques et du genre

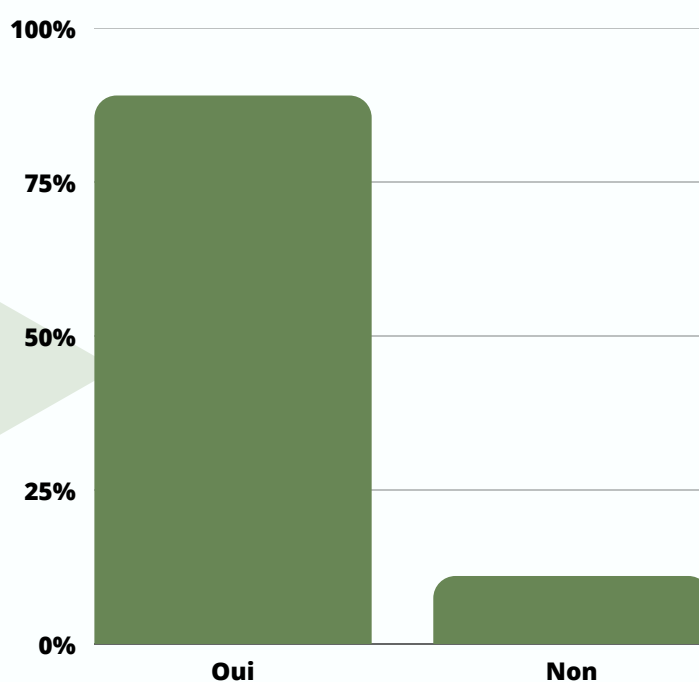


Figure 13 : Préoccupation des acteurs locaux par rapport aux changements climatiques

Près de 90% des acteurs locaux répondants affirment que les changements climatiques fait partie des préoccupations de leur institution. Le questionnaire contenait dans son intitulé qu'il a pour thématique les changements climatiques, il est donc logique que la quasi-totalité des participants à l'enquête s'en préoccupent. Par ailleurs, ce constat confirme encore plus la vulnérabilité des régions prédéfinies pour la présente étude face aux changements climatiques.

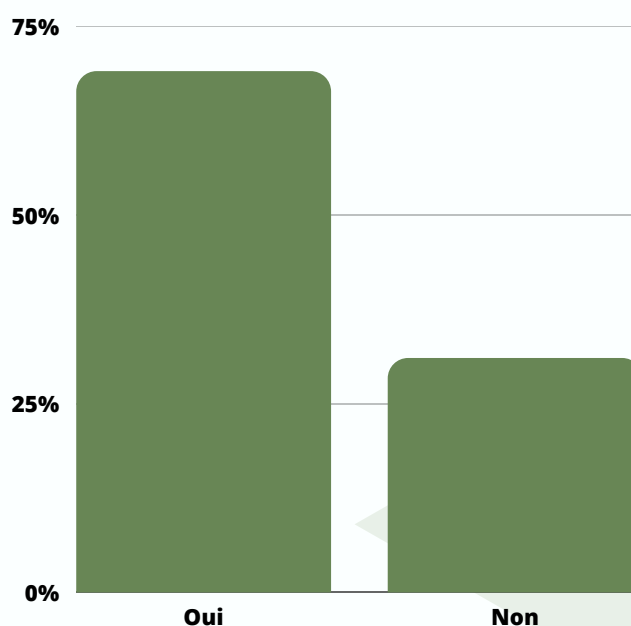


Figure 14 : Participation des acteurs locaux enquêtés à des activités liées au genre

Plus de deux tiers des acteurs locaux participants à l'enquête rapportent avoir pris part à des activités liées au genre. Il est intéressant de signaler que 15 représentants parmi ces derniers ont été initiés au genre dans le cadre d'une activité liée aux changements climatiques et presque autant dans une activité liée à l'environnement d'une manière générale. Ceci dit, dans les questions ouvertes, on décèle une confusion entre le genre et la femme. Cette confusion est probablement due aux inégalités entre femmes et hommes en faveur de ces derniers qui fait que le travail fait en matière de genre a pour objectif d'appuyer la femme et ce dans les différents champs d'intervention.

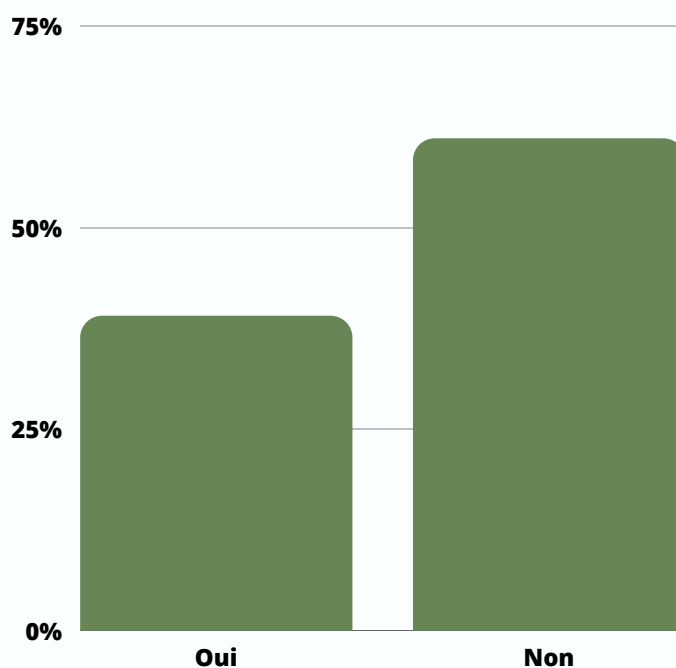


Figure 15: Participation des acteurs locaux enquêtés à des activités liées au genre et changements climatiques

Près de 40% des acteurs locaux répondants déclarent avoir participé dans une activité liant le genre et les changements climatiques. Le dépouillement de la question ouverte relative au cadre de cette activité révèle que les cas où celle-ci est en relation directe avec le genre ou la femme sont peu nombreux par rapport à ceux où l'activité est principalement axée sur le changements climatiques ou l'environnement.

Ce constat nous ramène au manque de sensibilisation et information chez les institutions dont le travail est centré sur le genre ou la femme au niveau local par rapport à la vulnérabilité de celle-ci face aux changements climatiques.

Le genre est une fausse problématique

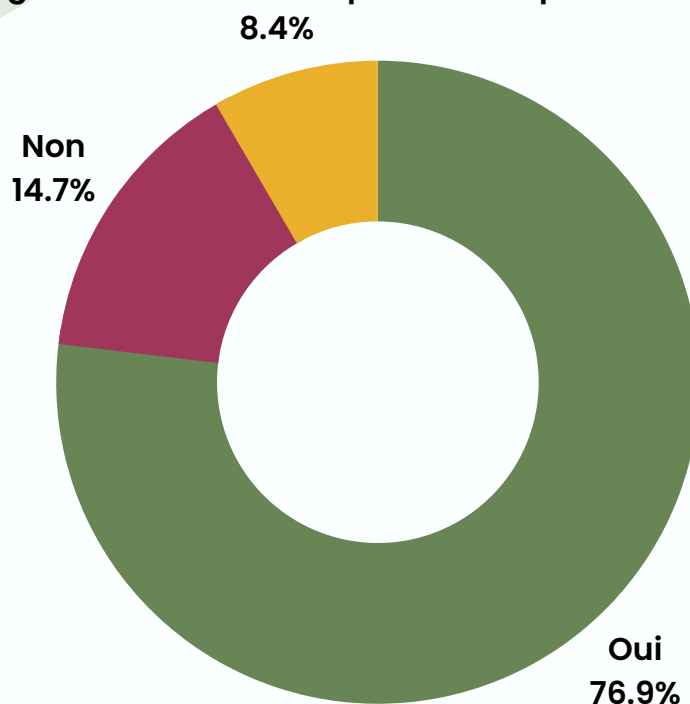


Figure 16 : Analyse de la cible et prise en compte de la composante genre

La majorité des acteurs locaux répondant (77%) affirment que leurs institutions procèdent à l'analyse des besoins de leurs cibles et tiennent compte de la composante genre dans leurs activités et projets. En dépouillant, les réponses sur la question relative à la logique derrière l'analyse ou pas de la cible, on constate que les institutions qui procèdent à une analyse de la cible soit avancent qu'elles se basent sur une approche participative pour garantir l'efficacité de leurs projets soit avancent qu'elles sont convaincues de l'importance du rôle de la femme dans la société. Les institutions qui ne procèdent pas à une analyse de la cible semblent confondre entre prise en compte de la composante genre et ségrégation positive en faveur de la femme.

c) Vulnérabilité et rôle de la femme face aux changements climatiques

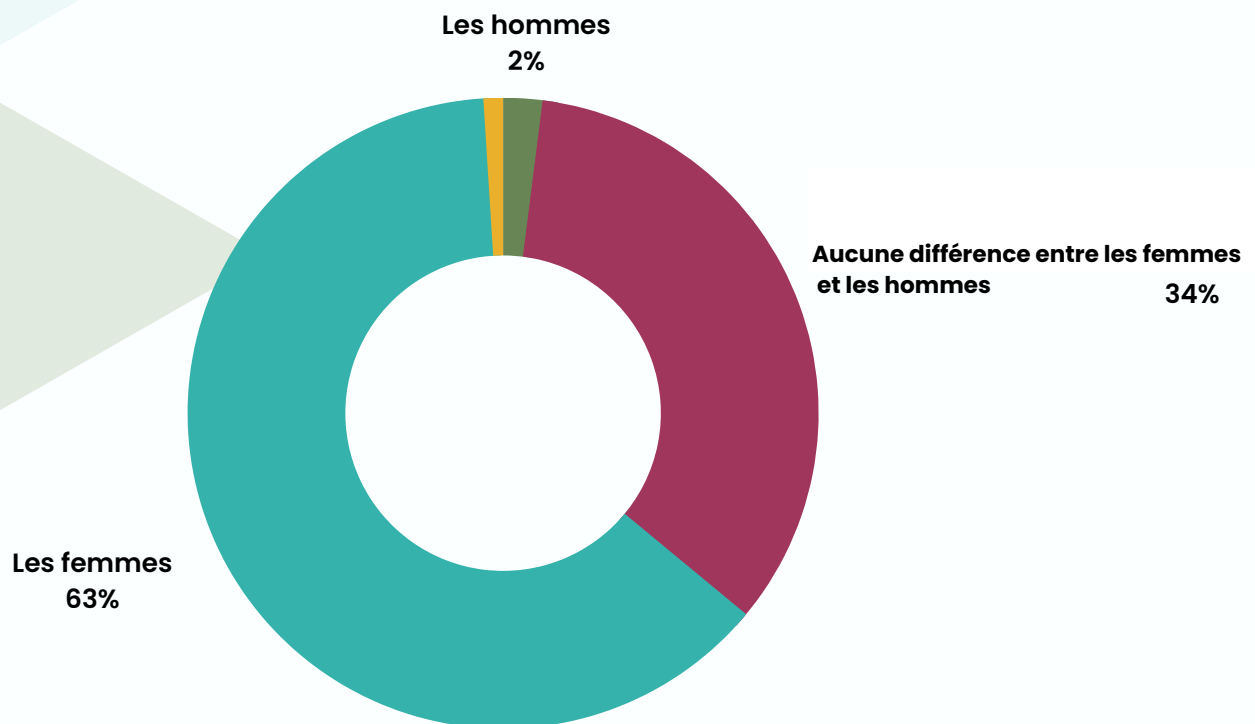


Figure 17 : Vulnérabilité face aux changements climatiques

Plus de la moitié des acteurs locaux répondants à l'enquête (63%) pensent que les femmes et les hommes sont sur le même pied d'égalité face aux changements climatiques alors que le un tiers affirme que c'est la femme qui est la plus vulnérable. Pour 1,5 %, c'est l'homme qui est le plus affecté et pour 2% les changements climatiques ne sont pas une réalité.

Ce dernier chiffre bien que minime donne à réfléchir compte tenu des conditions climatiques et des indicateurs de production actuels du pays, notamment que l'enquête est destinée à des acteurs locaux qui ont une relation directe ou indirecte soit avec les changements climatiques soit avec le genre.

Il est pertinent de signaler que près de 50 % des acteurs locaux confirmant avoir participé à une activité liée au genre et changements climatiques pensent que le ce dernier est neutre face au genre. Ceci pourrait s'expliquer par la primauté des acquis dominant chez ces acteurs et le manque de sensibilisation et d'information au niveau local.

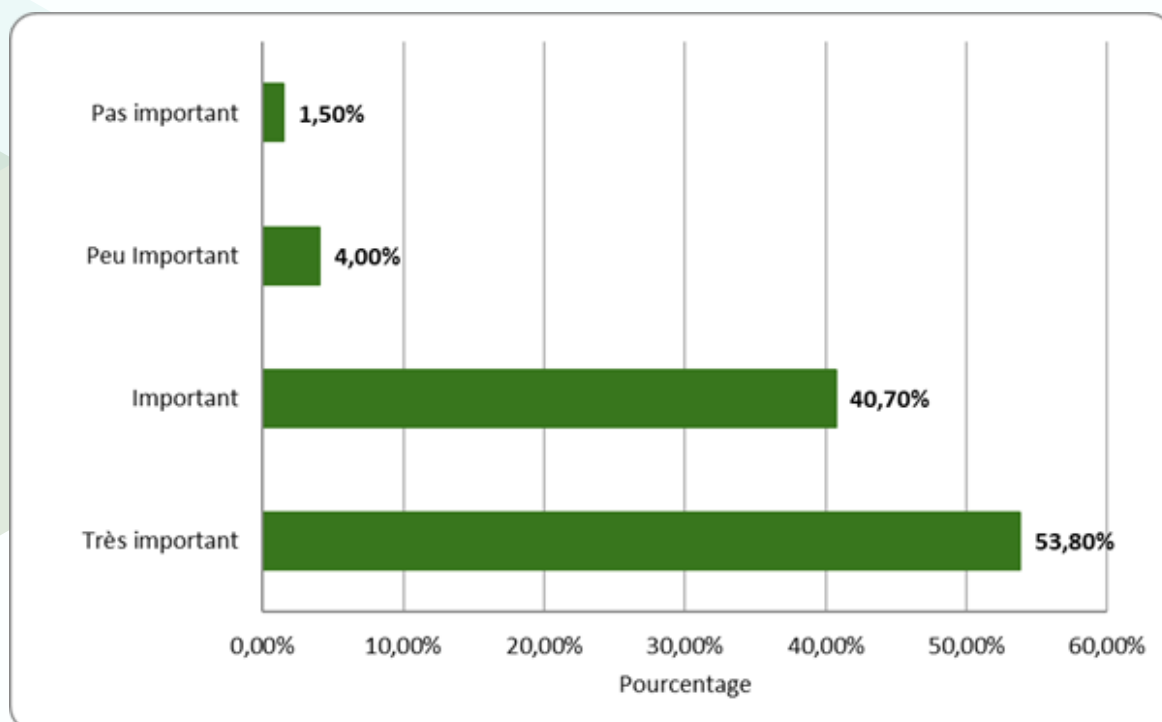


Figure 18: Importance du rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques

Plus de la moitié des acteurs locaux répondants pensent que le rôle de la femme rurale dans la lutte contre les changements climatiques est très important et 40% parmi eux pensent qu'il est important. Seuls 5% des acteurs locaux répondants pensent que la femme rurale a un rôle peu important voire pas important du tout dans la lutte contre les changements climatiques. Ceci est en contradiction avec le pourcentage de répondants qui sont convaincus que c'est la femme qui est la plus vulnérable face aux changements climatiques (33%).

Ce paradoxe pourrait s'expliquer par le fait que les femmes elles-mêmes ne sont pas conscientes de leur vulnérabilité.

En outre, celles-ci font les efforts d'adaptation de manière spontanée puisque la majorité des mesures d'adaptation concerne les tâches qui lui sont attribuées systématiquement par le contexte socioculturel (l'approvisionnement en eau et en nourriture et la responsabilité de l'hygiène).

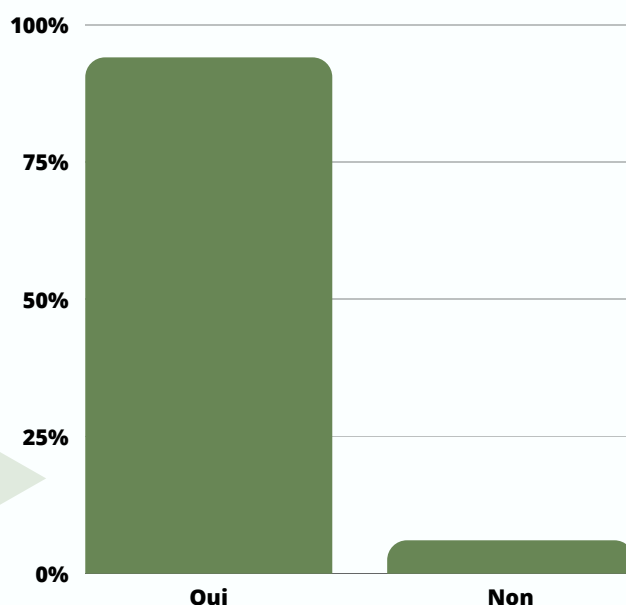


Figure 19 : inclusion des femmes dans l'action climatiques et amélioration de l'efficacité de ces actions

Dans le même contexte et en concordance avec la question sur l'importance du rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques, plus de 90% des acteurs locaux répondants pensent qu'inclure la femme rurale dans les activités liées aux changements climatiques pourrait améliorer l'efficacité de celles-ci.

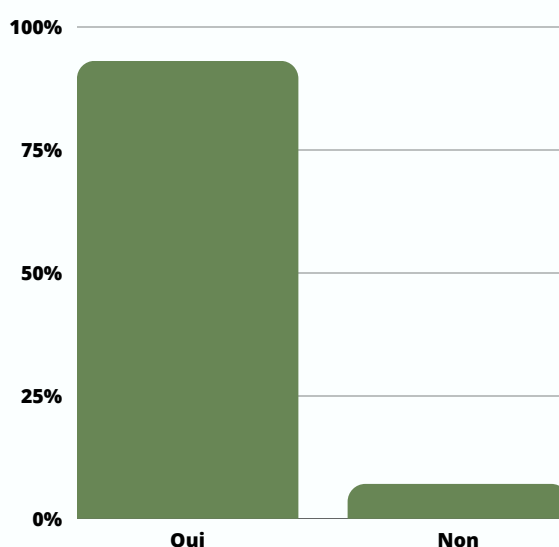


Figure 20 : Inclusion des femmes dans l'action climatique et amélioration des conditions de vie de celles-ci

Ceci dit, bien que seuls 33% des acteurs locaux répondant pensent que la femme est la plus vulnérable face aux changements climatiques, plus de 90% pensent que les inclure dans les actions climatiques pourrait améliorer leurs conditions de vie. Moyens d'inclusion des femmes dans les actions climatiques étant donné que les moyens d'inclusion des femmes dans les actions climatiques sont intrinsèquement liés et se complètent, les participants à l'enquête pouvaient choisir plus d'un moyen et même en proposer d'autres.

Moyens d'inclusion des femmes dans les actions climatiques	Réponses :	
	Effectif	Pourcentage
Inclure les femmes rurales par la sensibilisation	187	68,50%
Inclure les femmes rurales par l'appui financier	181	66,30%
Inclure les femmes rurales par l'appui technique	185	67,80%
Inclure les femmes rurales par la protection des ressources naturelles	189	69,20%
Autres	9	3,30%

Tableau 2: Moyens d'inclusion de la femme dans l'action climatique

Les acteurs locaux participants à l'enquête n'étaient pas partagés quant aux moyens d'inclure les femmes dans l'action climatique. Ce qui est à retenir de ce dernier tableau, c'est la faiblesse de force de proposition chez les acteurs locaux ce qui montre encore une fois les lacunes dans les compétences et le manque de sensibilisation et d'information au niveau régional malgré la vulnérabilité des femmes rurales de ces régions face aux changements climatiques.

d) Perception et accès aux finances climatiques

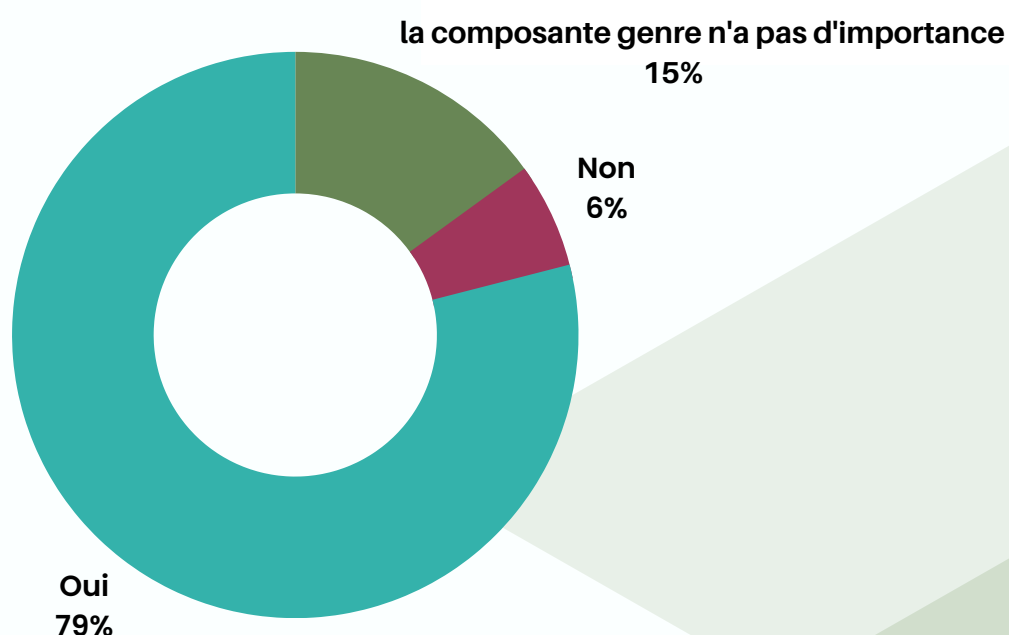


Figure 21 : Financement climatique et prise en compte de la composante genre

Le pourcentage des acteurs locaux répondants au questionnaire et pensant que les financements climatiques seraient plus pertinents en tenant compte de la composante genre est de presque 80%. Ce taux s'approche de celui des répondants qui ont affirmé tenir compte de la cette composante dans leurs projets et/ou actions (77%). Ceci signifie que pour notre échantillon abstraction faite à la nature du projet soit ils sont convaincus de la pertinence de l'approche genre soit ils ne le sont pas. Ce constat est confirmé par le croisement des deux variables : 88% des acteurs locaux affirmant l'analyse de la cible et la prise en compte de la composante genre pensent que les financements climatiques sont plus pertinents en considérant cette même composante.

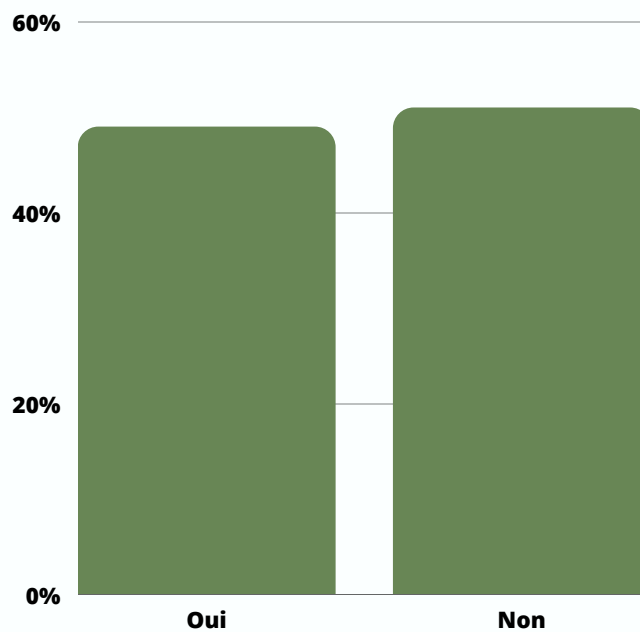


Figure 22 :Connaissance des associations féminines

Les acteurs locaux enquêtés sont partagés presque également quant à la connaissance (49%) ou non (51%) d'une organisation féminine dans leurs régions respectives. Ceux qui connaissent une organisation féminine dans leur région sont partagés presque équitablement entre la neutralité des changements climatiques face au genre et la vulnérabilité accrue de la femme. Par contre, ceux qui ne connaissent pas d'organisations féminines pensent majoritairement (74%) que les changements climatiques sont neutres face au genre alors que seulement le un cinquième affirment être convaincus que c'est la femme qui est plus vulnérable.

Ceci pourrait s'expliquer par la sensibilisation faite par ces organisations au niveau local.

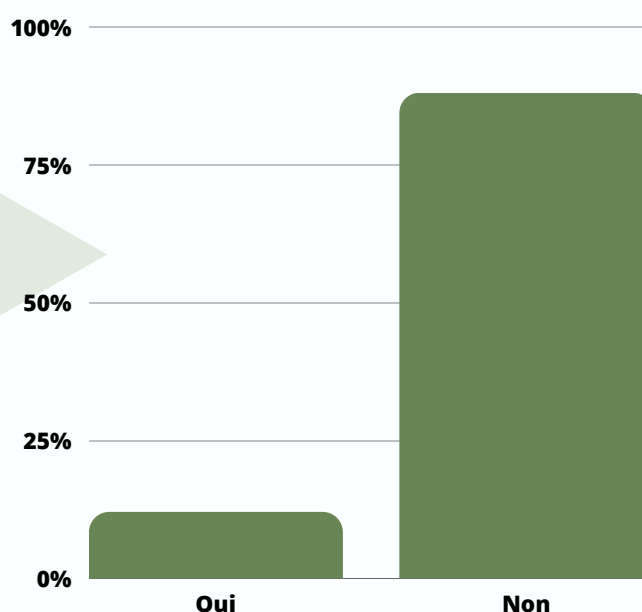


Figure 23: Obtention d'un financement climatique durant les cinq dernières années

Seulement 12% des acteurs locaux répondants affirment que leurs établissements ont sollicité un financement lié à la question climatique durant les cinq dernières années. Ce taux est en contradiction avec celui des acteurs locaux affirmant que les changements climatiques sont l'une de leurs préoccupations (89 %) et dénoterait d'une part, d'un manque d'accès à l'information chez ces acteurs et d'autre part, d'une lacune dans les compétences disponibles localement pour la rédaction de projets susceptibles de convaincre les bailleurs de fond. Parmi ces financements 36% sont supérieurs à cent mille dinars, les autres étant inférieurs et ne dépassant les dix mille dinars dans 12% des cas.

Messages pour les parties prenantes actives sur la question climatique

Les messages à adresser aux parties prenantes actives sur la question climatique sont multiples et proposent des actions qui peuvent se faire en même temps et se compléter. Pour cette raison, les participants à l'enquête avaient la possibilité de choisir un ou plusieurs messages à la fois et d'en proposer d'autres s'ils le jugent pertinent.

Messages à adresser aux parties prenantes actives sur la question climatique	Réponses	
	Effectif	Pourcentage
Informier mieux les acteurs locaux sur les projets climatiques	160	58,60%
Sensibiliser les acteurs locaux quant aux risques climatiques	187	68,50%
Créer un fond climatique national pour appuyer les femmes rurales	174	63,70%
Améliorer le cadre juridique et réglementaire au profit des femmes rurales	183	67,00%
Autres	11	4,00%

Tableau 3 : Messages à adresser aux parties prenantes actives dans la lutte contre les changements climatiques

De même que la question concernant les moyens d'inclusion des femmes rurales dans l'action climatique, on note ici que les acteurs locaux participants à l'enquête ne sont pas partagés par la nature du message et opteraient pour les messages proposés avec des taux assez proches. Encore une fois, la faiblesse de force de proposition est à relever ici.

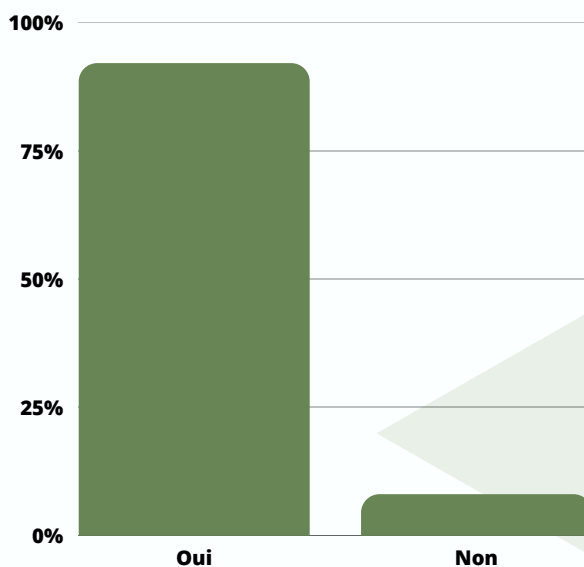


Figure 24 : Participation à la campagne de plaidoyer de FE.NA Klima

Seuls 8 % des acteurs locaux participants à l'enquête ont affirmé ne pas être intéressés par la campagne de plaidoyer qui sera menée en faveur de l'accès des femmes rurales aux financements climatiques dans le cadre du projet FE.Na Klima ce qui fait que 92 % des acteurs locaux se déclarent prêts à adhérer à la campagne de plaidoyer. Ce taux rejoint celui des acteurs locaux qui ont affirmé que les changements climatiques font partie de leurs préoccupations. Ceci démontre aussi la prédisposition des parties prenantes au niveau régional et local de fournir un effort en faveur de la femme rurale et ce malgré le manque de sensibilisation et d'information.

8.Recommandations

La mise au point faite quant à l'état des lieux de l'approche genre en Tunisie d'une manière générale, et en relation avec les changements climatiques et la situation de la femme rurale a confirmé la pertinence de l'intervention de l'association. Ainsi, les femmes et les hommes ne sont pas égaux devant les changements climatiques. Ce constat est d'autant plus accentué dans un pays comme la Tunisie en voie de développement et faisant face à des défis politiques et économique croissants. Un contexte qui aggrave les inégalités socio-économiques et soumet les femmes et notamment, En milieu rural sous des contraintes les entravant de maintenir leurs moyens de subsistance basés sur des ressources vulnérables aux changements climatiques. Sur un autre plan, en dépit des efforts déployés pour se conformer aux engagements de la Tunisie à l'issu de la COP 21 et à la COP 25, les femmes ne sont toujours pas suffisamment reconnues et impliquées et ne bénéficient pas d'un soutien systématique quant aux changements climatiques.

Le manque de données chiffrées constaté lors du recueil bibliographique quant à l'utilisation des femmes des ressources naturelles vulnérables aux changements climatiques est patent et montre d'un côté l'ampleur du travail de celles-ci dans l'informel et de l'autre, qu'un examen approfondi et sensible au genre de l'état des lieux des moyens de subsistance dans le milieu rural est nécessaire. D'ailleurs, une étude faite dans le cadre de la réunion d'experts « Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre des politiques et programmes de réduction des risques liés au changement climatique, à l'environnement et aux catastrophes » de l'ONU FEMMES[55], mentionne ce manque de données comme une barrière à surmonter pour des finances climatiques sensibles au genre, notamment, dans les pays en développement où elles sont très peu disponibles.

[55]https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/66/EGM/Expert%20Papers/Liane%20SCHALATEK_CS66%20Expert%20Paper.pdf

Le Bureau d'Appui à la Femme Rurale (BAFR), semble être un acteur clé dans l'amélioration des finances climatiques en faveur de la femme rurale. En effet, de par sa mission et sa fonction de point de relai entre le Ministère de l'Agriculture et celui de la Femme et sa présence sur tout le territoire tunisien, il est le plus apte à améliorer la situation des finances climatiques en faveur des femmes rurales et à chapeauter une stratégie multi-acteurs conduisant à drainer des fonds pour appuyer la femme rurale dans sa lutte contre les changements climatiques. Les focus groupes ont dégagé que le vécu des femmes rurales est fortement impacté par les changements climatiques. Le fait que tout a changé ces dernières années est un constat récurrent dans les deux focus groupes. En même temps, d'après le témoignage des femmes, celles-ci sont livrées à elles-mêmes dans cette lutte contre les changements climatiques, leurs moyens d'adaptation utilisés sont adoptés de façon spontanée dans une optique voire une tentative de survie.

Ainsi, l'appui à la femme rurale devrait passer impérativement par un effort de sensibilisation et d'information et ce à deux niveaux : (i) sur le phénomène des changements climatiques et tous les enjeux inhérents (ii) la vulnérabilité accrue des femmes et les moyens susceptibles d'améliorer leur situation dans ce contexte de plus en plus difficile.

Le fait que seuls 33 % des acteurs locaux participants à l'enquête sont conscients que la femme est plus vulnérable aux changements climatiques nous indique que d'une part, les croyances socioculturelles prévalent encore et d'autre part, le manque de sensibilisation et d'information patent aux niveaux régional et local. Dans ce contexte, il serait pertinent de créer des comités mixtes intégrant les autorités concernées (les représentations régionales du BAFR en premier lieu), les structures professionnelles (GDA et SMSA féminins et la société civile) dans le but de créer une dynamique systémique apte à générer un changement autant au niveau des connaissances des différentes parties prenantes qu'au niveau du vécu et des moyens de subsistances des femmes rurales.

Par ailleurs, le faible taux (12 %) de financements climatiques chez les acteurs locaux ayant participé à l'enquête démontre une lacune dans les compétences de ceux-ci quant à la levée des fonds relatifs à la question climatique. Ainsi, un renforcement des capacités sur la rédaction des projets et plus spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques sensibles au genre, localement pourrait s'avérer pertinent pour améliorer la situation des femmes rurales à ce niveau.

Dans ce volet, il est recommandé de diriger ces efforts plus vers des projets d'adaptation que d'atténuation. A cet effet, d'après la contribution de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique OCDE à la COP22[56] l'égalité des sexes est mieux intégrée dans les activités d'adaptation que dans celles d'atténuation. A cet effet, en 2014, 46 % de l'Aide Publique au Développement (APD) bilatérale destinée à l'adaptation visait l'égalité des sexes alors que seulement 28 % de celle destinée à l'atténuation concernait l'égalité des sexes.

En outre, le PNUD[57] soutient que souvent considérées uniquement comme des bénéficiaires vulnérables, les femmes sont des agents, des leaders et des décideurs efficaces dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques et apportent une contribution précieuse et intégrale à l'adaptation aux changements climatiques. Sur un autre plan, il serait pertinent d'interpeller les bailleurs de fonds pour qu'ils favorisent et encouragent les projets relatifs aux changements climatiques qui sont sensibles au genre. En effet, devant le manque de compétences patentes chez les acteurs locaux et l'urgence d'agir en faveur de la femme rurale, donner des avantages à ces projets et appuyer plus leurs porteurs serait à considérer comme solution à court terme pour augmenter les finances climatiques en faveur des femmes rurales. D'ailleurs, c'est l'une des recommandations données par l'OCDE dans sa contribution susmentionnée. Cette recommandation est soutenue par le fait que seuls 2 % de l'ensemble de l'aide climatique tenant compte du genre sont allés aux organisations de la société civile du Sud en 2014, soit 132 millions USD.

Dans la même veine, il est recommandé pour les bailleurs de fonds travaillant sur la question climatique, de donner plus d'importance aux indicateurs sensibles au genre dans l'évaluation des projets et d'en informer les demandeurs ce qui aurait pour effet d'augmenter les finances climatiques en faveur de la femme en générale et de la femme rurale en particulier et d'améliorer son intégration dans ces projets.

Malgré le manque de sensibilisation et d'information patent chez les acteurs locaux ayant participé, leur disponibilité à prendre part à la campagne de plaidoyer qui va être organisée dans le cadre du projet Fe.Na Klima est un indicateur positif qu'il faudrait saisir et exploiter pour interpeller les parties prenantes aux niveaux national et international (autorités gouvernementales et bailleurs de fonds) pour mettre en place conjointement un programme plaçant la femme rurale au cœur de l'action climatique et l'intégrer dans le plan d'action "genre et changements climatiques".

[56] <https://www.oecd.org/dac/gender-development/Making%20Climate%20Finance%20Work%20for%20Women%20-%20Copy.pdf>

[57] <https://www.adaptation-undp.org/Impact2/>

9. Conclusion

Il est évident que la Tunisie fait face aux conséquences des changements climatiques. Ces derniers touchent l'ensemble des activités humaines, et il est une grande urgence que nous soyons conscients des enjeux liés aux changements climatiques en cours et de leurs impacts. La prise de conscience est un prélude nécessaire pour prendre des mesures qui sont de nature à minimiser les impacts les plus négatifs de ces changements. Ces mesures devraient s'adresser en priorité aux couches sociales dépendant pour leur survie des ressources naturelles affectées, notamment l'eau.

Cette ressource de laquelle dépend la vie est la plus vulnérable. Nous vivons une situation de stress hydrique permanent, et la qualité des ressources disponibles ne cesse de se dégrader sous l'effet des activités humaines que de la faiblesse de la pluviométrie. Nous sommes appelés à gérer parcimonieusement les ressources disponibles qui devraient être affectées pour répondre à nos besoins fondamentaux en eau potable, mais aussi assurer notre souveraineté alimentaire.

Il est souvent admis que les changements climatiques affectent le plus les populations rurales, mais elles ont aussi des effets directs sur la santé des franges les plus vulnérables de notre société (les personnes âgées et les plus jeunes), surtout en périodes de canicule.

Enfin, si la CNUCC prévoit des mécanismes de financement pour atténuer les impacts des changements climatiques, ces ressources doivent être dirigées en priorité vers les communautés les plus vulnérables vivant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les femmes étant aux avant-postes de ces changements, devraient être considérées comme prioritaires dans les mécanismes de financement climatique. A ce propos, il faut souligner la distance entre la contribution déterminée au niveau national (CDN) et les besoins sociaux en termes d'adaptation.

En effet, la plupart des fonds sont destinés aux industries (mitigation), alors que des fonds pour l'adaptation sont nécessaires pour soutenir la résilience de la société tunisienne pour faire face aux impacts des changements climatiques.

